



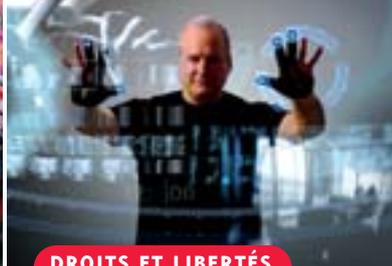
ACTUALITÉ

CIR : le SNESUP auditionné par le Sénat



INTERNATIONAL

Élections générales au Royaume-Uni



DROITS ET LIBERTÉS

Loi sur le renseignement



CULTURE

Charles Martel : mythe identitaire

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 635 MAI 2015

e s n e s u p



Les actes du congrès d'orientation

Voter, c'est décider de l'avenir de ma banque.



À la CASDEN, chaque Sociétaire est invité à s'exprimer lors des
Assemblées Générales, selon le principe coopératif 1 personne = 1 voix !

Je vote en ligne
sur <https://jevote.casden.fr> ⁽¹⁾

(mes identifiants sont sur le matériel de vote
adressé par la CASDEN Banque Populaire)

ou **Je vote par correspondance**
Je retourne mon bulletin de vote
dans l'enveloppe T ⁽²⁾

Une question, bulletin de vote égaré ? Je contacte le 0164 80 13 43

(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, heures métropole)

(1) Assemblée Générale Ordinaire (AGO) : clôture du vote le 12 mai 2015 ou à défaut de quorum le 26 mai 2015, à 15 heures, heure de Paris. Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) : clôture du vote le 28 avril 2015, ou à défaut de quorum le 12 mai 2015 ou à défaut de quorum le 26 mai 2015, à 15 heures, heure de Paris.
(2) AGO : tout bulletin papier reçu après le 10 mai 2015 ou, à défaut de quorum, le 24 mai 2015 ne pourra être pris en compte. AGE : tout bulletin papier reçu après le 26 avril 2015 ou, à défaut de quorum, le 10 mai 2015 ou, à défaut de quorum, le 24 mai 2015 ne pourra être pris en compte.

casden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

La fausse hausse du budget n'a pas dupé le CNESER

Le ministère a enfin communiqué aux établissements leur dotation le 27 avril 2015. Le CNESER, consulté pour avis, a rejeté par un vote historique quasi unanime la proposition du ministère (49 contre, 1 pour et 1 abstention).

En effet, pour la cinquième année consécutive, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est en baisse tendancielle. Les 200 millions d'euros (M€) de dépenses supplémentaires décidées par le gouvernement (+1 000 postes, mesures catégorielles en faveur des personnels de catégories B et C ou de résorption de l'emploi précaire, compensation des frais d'inscription des étudiants boursiers...) ne sont pas financés : 100 M€ sont redistribués en sous-dotant 47 établissements et les 100 M€ restants devront être autofinancés par les établissements eux-mêmes. Et ce, alors que les effectifs étudiants augmentent depuis 2000 de plus de 25 000 par an et que le nouvel étage administratif des regroupements se met en place avec un surcoût non encore évalué. Ce sont encore les étudiants qui feront les frais de cette austérité imposée (fermeture de formations, augmentation des tailles de groupe, sélection) et les agents qui devront encore augmenter leur productivité pour continuer à développer et assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pourtant de l'argent public, il y en a. Les 20 milliards d'euros (Md€) du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, les 41 Md€ du pacte de responsabilité et de solidarité ou les 6 Md€ du crédit d'impôt recherche (CIR). Le SNESUP a été auditionné le 4 mai par la commission d'enquête sénatoriale sur « la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche, de son



Hervé Christofol,
secrétaire général

objet et de ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays ». Nous avons fait des propositions concrètes pour limiter son effet d'aubaine auprès des grands groupes et réaffecter ces fonds à l'enseignement supérieur et à la recherche publics.

La mobilisation intersyndicale du 12 mai 2015 a été modeste mais elle est une première manifestation de l'action concertée de l'ensemble des syndicats européens de l'enseignement supérieur (CSEE) pour dénoncer les conséquences de l'austérité dans nos métiers et interpeller les ministres européens de l'ESR réunis à Erevan cette même semaine. Quinze années après la mise en place du processus de Bologne, le bilan de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur sur le modèle anglo-saxon n'est pas brillant. La situation française n'est malheureusement pas isolée. Partout en Europe, les chercheurs et les enseignants du supérieur souffrent de la baisse des crédits récurrents, des conséquences de la course aux financements sur projet, du développement de la précarité et de la remise en cause du fonctionnement collégial des équipes. **Pour que le budget 2016** soit autrement plus ambitieux, pour porter auprès du ministère la nécessité d'une autre politique, pour le respect de la démocratie universitaire, pour l'accueil et la réussite de tous les étudiants, pour des formations de haut niveau sur l'ensemble du territoire, pour le développement de toutes les disciplines, pour la défense des libertés académiques et le droit à la recherche, le 28 mai 2015, élections au CNESER, votez et appelez à voter pour les listes du SNESUP-FSU !

ACTUALITÉ 6

- L'avenir du doctorat : l'amour amer entre les docteurs et les entreprises françaises
- Refuser l'actuel projet d'arrêté doctoral !
- Audition du SNESUP par le Sénat sur le CIR
- Budget 2015 : cours après moi que je t'attrape !
- Rassemblement du 12 mai à Paris : défendre et améliorer l'ESR en Europe

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 19

- Arrêtons les frais ! (d'inscription)

DOSSIER 9

Actes du Congrès d'orientation

Le Congrès d'orientation est statutairement « la plus haute instance du syndicat ». Il fait le bilan des deux années passées, élit la Commission administrative et décide « de la ligne d'action du syndicat ».

Réuni en Congrès les 1^{er}, 2 et 3 avril 2015 à Marne-la-Vallée, le syndicat était représenté par une centaine de délégués mandatés par les sections de toutes les régions de France. Outre les prises de parole et discussions des délégués, les sessions plénières ont permis des interventions de responsables syndicaux de l'enseignement supérieur venus de l'étranger ainsi que celles de secrétaires généraux de syndicats de la FSU et d'organisations syndicales partenaires du SNESUP dans les luttes. Ce dossier rend compte des travaux des quatre ateliers qui ont mobilisé les congressistes : syndicalisme de proximité, mythe de l'excellence, conditions de travail, formations en évolution. Le texte de l'« Appel du Congrès » a été publié dans la *Lettre Flash* n° 22. Tous les textes issus du Congrès sont disponibles sur le site du SNESUP, à partir de l'onglet « Presse et Documentation », rubrique « Congrès 2015 ».



INTERNATIONAL 20

- Le Labour prend la douche écossaise et décoit les étudiants
- FMTS : les scientifiques face aux bouleversements du monde
- Avec les Grecs !

DROITS ET LIBERTÉS 22

- Loi sur le renseignement : Big Brother vous regarde

CULTURE 23

- Charles Martel, retour sur un mythe d'extrême droite

ÉPHÉMÉRIDE

8 MAI

Stage FSU consacré à la lutte contre l'extrême droite

28 ET 29 MAI

Stage CHSCT du sup

28 MAI

Vote CNESER, un seul tour à l'urne dans les établissements

30 ET 31 MAI

Initiatives pour le climat partout en France

1^{ER} JUIN

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

2 JUIN

Bureau national Formation FSU COP21 : dérèglements climatiques majeurs et enjeux syndicaux

Commission statutaire du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE)

3 ET 4 JUIN

Stage CHSCT du sup (2)

8 JUIN

Élections CNU. Date limite de dépôt des listes de candidats par lettre recommandée avec accusé de réception

9 ET 10 JUIN

Stage GRH du supérieur
CE de la FGR

11 JUIN

Conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE)

Commission administrative

15 JUIN

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

16 JUIN

CNESER Accréditations – COMUE

Languedoc-Roussillon et Université de la Réunion

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :

Laurence Favier, Fabrice Guilbaud,
Isabelle de Mecquenem, Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi, Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 € / an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

UNIVERSITÉ DE NANTERRE

Bêêh, bêêh, voilà Jason le mouton !

L'université de Nanterre reste un symbole des mobilisations étudiantes et du mouvement de Mai 68. À l'époque, le mouton servait d'illustration au « retour à la normale » de l'après-mouvement. Près de cinquante ans après, l'animal est devenu la mascotte (non, ne riez pas !) de la désormais université Paris Ouest Nanterre-La Défense. Le résultat est sans appel : après consultation électronique et 819 votes, Jason le mouton et ses 49 % surclassent le tigre (38 %) et le lapin (13 %) ; 819 votes émanant d'étudiants et de toutes les catégories de personnels, sans qu'on puisse en connaître le détail. Il est précisé que « *cette mascotte sera présente notamment sur les événements sportifs auxquels l'université participera* ». Espérons que les étudiants sportifs ne souffriront pas trop des blagues potaches de leurs compétiteurs. Il reste aussi à souhaiter que les activités scientifiques de nos collègues ne soient pas soumises à l'apposition de l'animal dans leur communication. ●

Fabrice Guilbaud, membre de la CA

CÔTE D'IVOIRE

La grève des enseignants-chercheurs tourne positivement mais rien n'est gagné

Depuis le 5 janvier 2015, un mouvement de grève important a été initié par les enseignants-chercheurs ivoiriens des universités publiques. Illimité, le mouvement avait été suspendu le 22 janvier, il a repris le 10 avril après l'échec des négociations avec le ministère de tutelle. Mené par la Coordination nationale des enseignants et chercheurs (CNEC), le mouvement s'est déclenché dans le contexte d'application du système LMD et a pour épice centre l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocody ; il a été massivement suivi partout dans le pays en avril, puis suspendu dans quelques établissements d'Abidjan depuis le 1^{er} mai. Les revendications portent sur les conditions de travail et la revalorisation des salaires et des primes de recherche : les grévistes veulent des moyens pour faire fonctionner les laboratoires et les formations (certains cursus de médecine ou pharmacie n'ont plus de TP...), demandent une trimestrialisation des primes ainsi qu'une revalorisation des grilles indiciaires et du taux horaire des heures supplémentaires. Une manifestation d'étudiants réclamant la reprise des cours a été durement réprimée le 11 mai dernier. Des parents d'étudiants réclament maintenant la tenue de négociations, la grève tendant à se durcir depuis que la perspective d'une année blanche se profile. Le président Ouattara a annoncé le 1^{er} mai la mise en place d'une commission au sujet des primes. ●

F. G.

IUT DE SAINT-DENIS

Le ministère soutient le directeur

Le secrétaire général du SNESUP a adressé, le 25 avril, à la ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une lettre lui demandant notamment « *de prendre sans délai toute la mesure de la gravité de la situation* » et d'assurer la protection du directeur de l'IUT de Saint-Denis, Samuel Mayol, victime de menaces de mort et d'intimidations. Le 13 mai, le ministère a publié un communiqué dans lequel il « *lui réitère son soutien plein et entier* ». Il est précisé que « *des mesures visant à assurer sa protection policière et à assurer sa sécurité personnelle ont été prises et sont d'ores et déjà en vigueur* ». Les dysfonctionnements dénoncés par Samuel Mayol ont donné lieu à un rapport de l'IGAENR. « *Le ministère attend de tous les acteurs que les recommandations qu'il formule soient mises en œuvre sans la moindre réserve ni le moindre retard, notamment sur le plan des poursuites disciplinaires qu'il convient d'engager contre les responsables des dysfonctionnements dénoncés.* » ●

F. G.

L'amour amer entre les docteurs et les entreprises françaises

→ par Heidi Charvin, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche

« Les docteurs : un atout pour l'entreprise » et « Faire évoluer la formation doctorale pour préparer l'insertion postdoctorat et la reconnaissance du doctorat » sont les thèmes qui ont été abordés lors du colloque Doctorat, organisé par le MENESR et l'ANRT, les 13 et 14 avril 2015.

Ce colloque s'inscrit dans la loi ESR reconnaissant l'expertise professionnelle des docteurs et demandant, par branche professionnelle et d'ici au 1^{er} janvier 2016, l'inscription du doctorat dans les accords collectifs. La moitié des interventions émanaient des écoles et collèges doctoraux, un quart des grandes écoles et un quart des entreprises en charge de R&D.

Il est vite apparu que ce colloque s'intégrait dans la campagne de communication visant à reformater la formation doctorale en la mettant au service exclusif des entreprises. Cela a commencé par : « environ 60 % des docteurs s'insèrent dans le privé », sans indiquer le nombre réel d'embauches sur un poste de R&D ni à quel niveau de salaire. Puis, les docteurs ont été implicitement accusés de ne pas savoir « se vendre », au contraire des ingénieurs. Les entreprises ont demandé plus de contrats CIFRE (qui, grâce au CIR, ne leur coûtent rien...) afin de mieux « comprendre » les spécificités doctorales. Ensuite, l'idée a émergé que la non-reconnaissance du diplôme d'ingénieur dans les négociations à l'international créait un grand souci. Certains diront plus tard encourager

les ingénieurs à passer un doctorat pour développer « leurs capacités d'expressions écrite et orale ». Chacun appréciera ! Un DRH d'une entreprise du CAC 40, croyant par méprise qu'une université hollandaise sélectionne 600 doctorants sur 5 000 postulants par an, avouera avoir une meilleure confiance en la capacité des ingénieurs sélectionnés à l'entrée qu'en celle des docteurs !

Un autre dira sa préférence à l'embauche pour les docteurs allemands, soi-disant mieux sélectionnés et formés.

Au fil des interventions de la deuxième journée, sera alors « argumentée » la nécessité de réformer la formation doctorale en incluant un stage de 6 mois en entreprise, 3 mois de cours avec examens centrés sur le parcours dans le secteur privé et la possibilité de formation par apprentissage et avec VAE. L'objectif principal des entreprises représentées était bien de promouvoir le projet de faire passer au plus vite un doctorat aux ingénieurs, la VAE servant à

raccourcir la durée de thèse (stage en entreprise et formation entrepreneuriale). Imaginez une thèse en 3 ans incluant 9 mois bloqués par des examens et dans l'entreprise, combien de temps reste-t-il à consacrer à la recherche fondamentale, au cœur du doctorat, à savoir la production de données, la capacité critique d'analyse, de synthèse et de réflexion

transversale ?

Le MENESR (sous l'influence des entreprises et des écoles d'ingénieurs) veut faire du doctorat un diplôme centré sur le transfert de technologie. Nous apprendrons qu'il n'y a pas d'avancée dans la reconnaissance du doctorat puisque aucune branche

▼
Le MENESR (sous l'influence des entreprises et des écoles d'ingénieurs) veut faire du doctorat un diplôme centré sur le transfert de technologie.
▲

n'a, à ce jour, signé de convention, hormis la chimie en 1952 ! Les autres corps d'État bloquent toujours explicitement (ou non) l'accès des docteurs aux emplois de hauts fonctionnaires. Bref, non seulement le doctorat français n'est pas reconnu mais il est en passe d'être déqualifié ! ●

Refuser l'actuel projet d'arrêté doctoral !

→ par Anne Roger, secrétaire nationale, et Marc Neveu, membre de la CA

Le SNESUP-FSU a déjà indiqué⁽¹⁾ que le projet d'arrêté doctoral est inacceptable en l'état. Il intervient dans un contexte qui vise à dénaturer le contenu et les objectifs du diplôme de doctorat.

Le projet de texte fait notamment l'impasse sur le rôle central, nécessitant l'insertion professionnelle et l'augmentation du nombre de docteurs formés, que doit jouer le développement des connaissances pour la satisfaction des besoins des citoyens.

Le doctorat est un diplôme emblématique de l'université, il lui est propre. Sa richesse et sa singularité reposent sur la formation à la recherche et par la recherche amenant à développer des connaissances scientifiques et méthodologiques qui permettent

des fonctions professionnelles diverses et de haut niveau. Le projet d'arrêté remet au contraire en cause notre conception de la recherche, en ouvrant largement la porte à des doctorats « light » ou professionnels et en écartant la communauté scientifique de son rôle central dans l'organisation et l'évaluation de la thèse.

Par ailleurs, la démocratisation de l'accès aux formations supérieures ne peut exclure le troisième cycle (4,6 % d'enfants d'ouvriers pour 36 % d'enfants de cadres parmi les doctorants), ce qui

implique l'augmentation du nombre des allocations de thèse.

Si la DGESIP a tenté de rassurer⁽²⁾ les organisations syndicales en indiquant que le débat « est tranché » vers la reconnaissance d'un seul doctorat, le SNESUP-FSU, en lien avec les organisations syndicales de l'ESR, exige qu'un processus de négociations sur le doctorat et ses débouchés conduise à l'écriture d'un tout autre projet d'arrêté. ●

(1) sncs.fr/Communique-SNESUP-SNCS-FSU.

(2) Notamment lors du CNESER du 13 avril 2015.

Pour réinvestir l'effet d'aubaine du CIR dans le financement de l'ESR public

→ par Hervé Christofol, secrétaire général, et Heidi Charvin, secrétaire nationale, secteur Recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif fiscal destiné à soutenir la recherche du secteur privé. Son montant a augmenté de 1 200 % depuis quinze ans sans que la part de la recherche privée dans le PIB ne progresse significativement. Le SNESUP préconise de conditionner le CIR à l'emploi de docteurs, de le recentrer sur les PME et de reverser progressivement son montant vers l'ESR public.

En 2015, le coût du CIR atteint 6 milliards d'euros (Md€), soit le double du budget du CNRS et la moitié du budget de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). La part du budget de l'État consacrée à l'ESR en France se situe sous la moyenne des pays de l'OCDE⁽¹⁾. Synthétisons ici les éléments du rapport que nous avons déposé au Sénat en trois points.

L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN FRANCE ET L'ADÉQUATION DES PRIORITÉS POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN R&D

Si, au début du xx^e siècle, l'agriculture céda sa place à l'industrie comme source principale du PIB et de l'emploi, depuis les années 1950 l'industrie décroît linéairement au profit des services marchands et non marchands⁽²⁾. Ce déclin concerne tous les pays « industrialisés » et s'opère au profit des pays « émergents », avec en tête la Chine. En 2014, selon l'INSEE (2013), l'emploi se répartit ainsi : 3 % dans le secteur primaire, 21 % dans l'industrie (dont 6,5 % pour la construction) et 76 % dans le secteur tertiaire. C'est ce dernier secteur qui participe le plus à la croissance de la valeur ajoutée. Si la R&D industrielle accélère l'activité d'autres secteurs et doit être soutenue pour stopper sa chute, comment expliquer le vaste désengagement de l'État dans (1) la R&D publique et plus particulièrement dans la recherche fondamentale (principalement dans les disciplines non industrielles) et (2) la formation de haut niveau (dans toutes les disciplines), indispensables pour l'élévation du niveau de formation de la population dans les secteurs d'acti-

tivité du tertiaire et des hautes technologies, et pour la poursuite de l'innovation dans ces secteurs ?

LES RÉPERCUSSIONS DES CHOIX POLITIQUES GOUVERNEMENTAUX SUR L'ESR PUBLIC

La quête d'une rentabilité financière du capital à court terme, le montant exponentiel des dividendes des actionnaires et le manque de trésorerie des PME grèvent depuis une trentaine d'années l'investissement dans la recherche. C'est pourquoi, en 1983, l'État, pour soutenir la recherche privée par des financements publics, met en place le CIR. Il a subi de nombreuses modifications dont la plus récente, en 2007 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, ne l'a plus fait dépendre de la progression de l'activité de R&D de l'entreprise d'une année sur l'autre mais du montant nominal de la R&D pour l'année fiscale concernée. C'est alors qu'il est brutalement passé de 1,8 à 4,45 Md€ entre 2007 et 2008 (données du MENESR). Les différentes réformes du CIR ont fait progresser son montant de 1 200 % en quinze ans (2000-2015).

Plusieurs rapports ont démontré que cette niche fiscale avait certainement généré des effets d'aubaine pour les grandes entreprises et probablement des fraudes...

Plusieurs rapports⁽³⁾ ont démontré que cette niche fiscale (la plus importante de la loi de finances) avait certainement généré des effets d'aubaine pour les grandes entreprises et probablement des fraudes compte tenu des difficultés de contrôle dues à la croissance de 137 % du dispositif entre 2007 et 2008. Cette augmentation de la part du financement de l'État dans la recherche n'a pas engendré d'effet de levier qui aurait démultiplié son financement privé. Surtout l'augmentation s'est faite au détriment de la recherche publique : l'abon-

dement du CIR a favorisé sa baisse (en valeur relative) puisque la part de la recherche publique dans le PIB stagne depuis l'année 2000 à 0,78 % du PIB (alors qu'elle atteignait 0,87 % en 1995). Pour que la part de la recherche publique atteigne 1 % du PIB en 2025, il faut augmenter son budget annuel de 0,22 % du PIB. Ce qui, avec une croissance du PIB de 0,5 % par an, nécessite la création de 5 000 postes par an (d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de personnels BIATSS) et une augmentation du budget de la MIREs de 300 Md€ par an pendant dix ans.

LES PRÉCONISATIONS DU SNESUP

- Recentrer le CIR sur les PME-PMI.
- Faire reconnaître le doctorat dans les conventions collectives et la haute fonction publique.
- Conditionner le CIR à l'emploi de jeunes docteurs (diplôme de doctorat requis).
- Réinvestir progressivement, en dix ans, 5,9 Md€ du CIR dans l'ESR. Notamment pour abonder les dotations budgétaires des laboratoires et des établissements de formation et pour financer un plan pluriannuel de recrutement.
- Maintenir des formations supérieures et une recherche de haut niveau dans l'ensemble des champs de connaissances et des disciplines académiques.
- Réviser à la baisse les obligations horaires statutaires des enseignants-chercheurs pour tenir compte des nouvelles missions et de la charge de travail universitaire et pour combattre l'augmentation galopante des souffrances au travail liées au surcroît d'activité. ●

(1) OCDE, « Regards sur l'éducation 2014 – Les indicateurs de l'OCDE », p. 242.

(2) <http://minilien.fr/a0pgp5>.

(3) Michel Berson, « Crédit d'impôt recherche : supprimer l'effet d'aubaine pour les grandes entreprises, réorienter le dispositif vers les PME », Rapport d'information du Sénat n° 677.

BUDGET 2015

Cours après moi que je t'attrape !

→ par Claudine Kahane, membre de la CA et élue au CNESER

La répartition du budget 2015 de l'enseignement supérieur et de la recherche et son montant effectif n'ont été connus que lors du CNESER exceptionnel du 27 avril 2015, soit quatre mois après le début de l'année budgétaire et près de six mois plus tard que selon un calendrier budgétaire normal. Mais il y a pire que la date de cette communication, c'est son contenu.

Après avoir couru pendant plusieurs mois derrière leurs budgets, les universités se voient bien attrapées : pour donner l'illusion d'une progression des budgets, le ministère prélève dans les fonds de roulement !

Lors de la présentation au CNESER, le ministère a annoncé une progression, pour 2015, des dotations aux établissements d'enseignement supérieur de 170 millions d'euros (M€), sur un budget total (masse salariale + fonctionnement + investissements) de 12 milliards d'euros. Or, une fois prises en compte les augmentations de dépenses obligatoires (mesures en faveur des personnels de catégories B et C pour 21 M€, liées à la résorption de l'emploi précaire pour 25 M€), les compensations (partielles) des frais d'inscription des étudiants boursiers et des stagiaires ESPE pour 13 M€, et du GVT pour 31,5 M€, ainsi que la mise en réserve de 68 M€ (taux de 3,8 %, deux fois plus qu'en 2014) et l'effet de

l'inflation (14 M€), la hausse du budget est devenue négative ! Voilà qui augure très mal du devenir des 1 000 créations d'emploi potentielles, chacune d'entre elles représentant 60 000 € en moyenne dans un budget déjà en baisse !

Mais la grande nouveauté de ce budget 2015, c'est la « contribution au redressement des comptes publics », dont le montant a été fixé à 100 M€ pour les établissements d'enseignement supérieur, et plus encore, la méthode employée : le prélèvement dans les fonds de roulement (FdR) des établissements. Alors même qu'une mission conjointe IGF-IGAENR avait mené une enquête détaillée sur les FdR de dix établissements et avait conclu que la disponibilité effective des FdR était extrêmement variable⁽¹⁾, c'est uniformément que cette ponction a été appliquée aux quarante-sept établissements dont le FdR dépassait un plafond de 65 jours.

Ces budgets en baisse et ces capacités

d'autofinancement amputées auront des conséquences d'autant plus graves que les regroupements forcés (COMUE, fusions, associations) engendreront un surcoût de fonctionnement important. Sans compter que les inégaux financements d'excellence (26 M€ du plan Campus ; 71 M€/an et 30 M€/an de PIA1 et PIA2) ne sauraient compenser l'effondrement des financements ESR du contrat de plan État-Région (- 333 M€/an sur la période 2015-2020). Le vote du CNESER contre la répartition du budget 2015, historique par sa quasi-unanimité (49 contre, 1 abstention et 1 pour), est ainsi révélateur de l'exaspération et de l'inquiétude qui grandissent, bien au-delà des périmètres syndicaux habituels. ●

(1) C'est d'ailleurs l'attente de cette conclusion que le ministère a invoquée pendant quatre mois pour expliquer la non-communication de la répartition des dotations !

RASSEMBLEMENT DU 12 MAI À PARIS

Défendre et améliorer l'ESR en Europe

→ par Fabrice Guilbaud, membre de la CA

L'appel à manifestation dans toute l'Europe le 12 mai lancé par le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) a donné lieu à un rassemblement à Paris devant le ministère de l'Éducation nationale et de l'ESR.

Environ quatre-vingts manifestants se sont réunis pour la défense et l'amélioration de l'ESR, des conditions de travail et de l'emploi scientifique. Une délégation composée de délégués du SNPTES, du SNTRS-CGT, de SUD Recherche et de la FSU (représentée par Patrick Monfort du SNCS) a été reçue par le ministère. Paris a apporté sa contribution à une initiative syndicale européenne organisée avant la 9^e conférence ministérielle du processus de Bologne, tenue les 14 et 15 mai à Erevan, en Arménie.

Les organisations et syndicats signataires⁽¹⁾ de l'appel du 12 mai ont adopté

un complément à cet appel dans lequel sont notamment exigés, en France :

- l'arrêt des politiques d'austérité et d'aides sans conditions aux entreprises comme les 6 milliards de crédit d'impôt recherche (CIR) qui représentent 100 000 emplois dans l'ESR ;
- la fin des suppressions et gels d'emplois et un plan pluriannuel ambitieux de création d'emplois de titulaires d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'ingénieurs et techniciens, pour résorber la précarité et répondre aux besoins sociaux en matière d'ESR ;
- une hausse immédiate du pouvoir

d'achat par le dégel du point d'indice (...) et une revalorisation des salaires et des carrières ;

- des mesures pour améliorer les poursuites de carrière des docteurs, passant notamment par la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, dans la haute fonction publique et dans la fonction publique territoriale. ●

(1) SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNA-SUB-FSU, SNETAP-FSU, SNTRS-CGT, SUD Recherche EPST, SupRecherche-UNSA, UNSA ITRF-BI-O, SNPTES, Fédération SGEN-CFDT, CFDT-INRA, SGEN-CFDT Recherche EPST, UNEF, Sciences en marche.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

La réforme qui n'existait pas

Notre université changerait-elle de mode d'organisation ? Modifierait-elle sa gouvernance ? Aucune transformation méritant d'être portée à la connaissance des personnels, ni réforme d'envergure, ne sont annoncées officiellement. Pourtant, à y regarder de près, par une série « d'innovations » institutionnelles discrètes mais majeures, l'architecture même de notre université et ses équilibres risquent d'être profondément bouleversés. En effet, trois nouveautés ont été introduites à bas bruit ces dernières semaines par la présidence de l'université.

- Création d'une nouvelle institution d'abord, le « Sénat académique », en réalité la réunion des directeurs de composantes, d'UFR et de laboratoires. Présenté comme consultatif, ce « Sénat » intercalera entre les conseils élus et la présidence de l'université un avis des directeurs qui a toutes les chances de refléter un ensemble très (trop ?) spécifique et localisé de préoccupations.
- Allant dans le même sens, l'extension des attributions des collégiums et la désignation à leur tête d'un directeur risquent, elles aussi, de renforcer l'influence des dirigeants des UFR ou des laboratoires. Une liste croissante de décisions, auparavant discutées au niveau des conseils, des composantes ou du « dialogue de gestion », sera prise par les « collégiums », éloignant un peu plus les instances de décision des universitaires et des chercheurs. À ce jour, les conditions de l'élection des futurs membres de ces collégiums ne sont pas explicitées.
- Enfin, un projet bouleversant la composition de la commission de la recherche du Conseil académique est à l'étude. Cette commission est l'instance actuellement en charge de l'attribution d'une part substantielle des crédits de recherche – il s'agit donc d'une instance de décision stratégique de notre université. Ce projet attribuerait au secteur sciences une large majorité des sièges (8/14) dans le collège A (PU et DR) contre deux seulement à chacun des trois autres secteurs, droit et économie, SHS, vie et santé. Rappelons-nous que la fusion des trois universités de Strasbourg avait pu se dérouler dans un climat de confiance réciproque à la seule condition que les secteurs scientifiques minoritaires soient pourvus de solides garanties de représentation dans les instances de décision. Changer une représentation des secteurs qui a donné jusqu'alors des résultats satisfaisants, c'est prendre le risque de rompre les équilibres et les protections négociés initialement. De quoi cette réforme peut-elle bien être porteuse ?

On le voit, par petites touches, à travers l'ajout d'instances nouvelles, la redéfinition du rôle des collégiums et la mise en minorité des trois secteurs droit et économie, SHS, vie et santé, c'est l'équilibre même des structures de notre université qui se voit mis en cause. Le caractère déjà très hiérarchique de l'architecture de l'université LRU est encore renforcé. ●

Le bureau de la section SNESUP de Strasbourg

COMUE UBL

Appel du SNESUP de Bretagne et Pays de la Loire

Extraits du communiqué de presse du 5 mai 2015

Où va l'UBL ? Après le vote des statuts de la COMUE UBL dans les universités de Brest (UBO), Rennes 1 et Nantes, les conseils d'administration des universités de Bretagne Sud, Le Mans, Angers et Rennes 2 vont maintenant être appelés à se prononcer. (...) Au-delà des négociations opaques et à géométrie variable entre les présidences et entre présidences et ministère, il y a plutôt une constante et un fait commun : dans toutes les universités, les comités techniques ont rejeté les statuts, souvent à l'unanimité. (...) Ce fait, qui n'est ni connu ni commenté en public, devrait retenir toute l'attention des personnels, de notre communauté, de nos tutelles et de nos collectivités territoriales. (...)

Sous couvert d'un renforcement de la coopération entre établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un site, l'État a voulu organiser des mégapoles du supérieur, susceptibles d'être visibles dans les « classements internationaux »

et qui seraient ses seuls interlocuteurs, à la fois pour la dotation des établissements et pour l'accréditation de leur offre de formation. Une fois fondée, la COMUE vivra sa vie et, quelles que soient les limites à ses domaines de compétences définies par les statuts, elle pourra, de par la loi ESR (article L718-8 du Code de l'éducation), les étendre sur décision de ses seules instances décisionnelles. (...)

Alors, comment comprendre l'empressement des présidents qui sont les plus ouvertement favorables à la COMUE (Rennes 1, UBO, Nantes) à faire exister l'UBL ? C'est qu'il y avait le calendrier, non seulement de l'application de la loi mais celui du jury « international » (non élu) des IDEX, et qu'il convenait de montrer sa bonne volonté de « coopération » afin de mettre les meilleures chances de son côté pour gagner le gros lot et s'inscrire durablement dans une politique de financement de la recherche féroce concurrentielle. Ainsi notre avenir à tous a-t-il été joué sur un pari, celui de gagner une « course » dont les concurrents sont nos établissements frères, avec lesquels nous partageons les mêmes missions et les mêmes difficultés budgétaires. Que le projet UBL ait été mauvais ne serait-ce que par la relégation des disciplines ALL-SHS, que le financement qu'il promettait ait été non pérenne et inégalement réparti entre disciplines, laboratoires et territoires, ne nous reconforte guère et son rejet n'en résonne pas moins comme un camouflet. (...)

Il est sans doute temps de reprendre la discussion entre établissements et aussi avec le ministère pour monter un projet de coopération non imposé par le haut, avec un financement à la hauteur des ambitions légitimes de nos établissements. En d'autres termes, il est temps de construire une alternative à ce que les présidents de Rennes 1, Brest (UBO) et Nantes avaient envisagé de façon irréaliste, une alternative qui prendrait en compte à la fois nos objectifs communs et les spécificités de chacun de nos établissements qui assurent leur mission de maillage du territoire en termes d'offre de formation avec des moyens quasi dérisoires.

C'est pourquoi nous appelons les personnels à participer aux réunions qu'organiseront prochainement la FSU et toutes les autres organisations syndicales qui en seront d'accord, afin que s'expriment enfin les voix des personnels et des usagers, et que le service public d'enseignement et de recherche puisse être défendu en Bretagne et Pays de la Loire. ●

La coordination des sections SNESUP des établissements du supérieur des régions Bretagne et Pays de la Loire





© Didier Chamma

Les actes du congrès d'orientation

→ Dossier coordonné par Claire Bornais, secrétaire nationale, et Fabrice Guilbaud, membre de la CA

Le Congrès d'orientation est statutairement « la plus haute instance du syndicat ». Il fait le bilan des deux années passées, élit la Commission administrative et décide « de la ligne d'action du syndicat ».

Réuni en Congrès les 1^{er}, 2 et 3 avril 2015 à Marne-la-Vallée, le syndicat était représenté par une centaine de délégués mandatés par les sections de toutes les régions de France. Outre les prises de parole et discussions des délégués, les sessions plénières ont permis des interventions de responsables syndicaux de l'enseignement supérieur venus de l'étranger ainsi que celles de secrétaires généraux de syndicats de la FSU et d'organisations syndicales partenaires du SNESUP dans les luttes.

Ce dossier rend compte des travaux des quatre ateliers qui ont mobilisé les congressistes : syndicalisme de proximité, mythe de l'excellence, conditions de travail, formations en évolution. Le texte de l'« Appel du Congrès » a été publié dans la *Lettre Flash* n° 22. Tous les textes issus du Congrès sont disponibles sur le site du SNESUP, à partir de l'onglet « Presse et Documentation », rubrique « Congrès 2015 ».

Atelier « Syndicalisme de proximité »

→ par Marie-Jo Bellosta, section de Paris-Dauphine, et Hervé Lelourec, section de Nantes, délégués au Congrès

La commission a réuni 24 participants. Après un premier tour de table qui a fait émerger plusieurs questionnements, ceux-ci ont organisé leur travail autour de quatre thèmes (syndicalisation et syndiqués : les outils que l'on se donne ; périmètres géographiques, champs de syndicalisation, alliances ; articulation national/local ; droit syndical et moyens donnés aux élus) qui aboutissent à trois chantiers pour un syndicalisme de proximité.

Améliorer nos outils de syndicalisation

Il est exprimé le souhait de disposer, dès la rentrée universitaire, de l'ensemble du matériel de syndicalisation (bulletins d'adhésion, plaquettes de syndicalisation), sinon d'autres syndicats occupent parfois le terrain avant nous. Plus généralement, il faut se donner les moyens de lancer des campagnes aux moments cruciaux (rentrée, Congrès, élections). Plusieurs collègues demandent la mise en place du paiement en ligne (sans préjudice du lien direct « physique »). Sur ce point, il a été précisé lors de notre rapport devant le Congrès qu'il y avait eu d'abord une courte période d'expérimentation du dispositif et que c'était maintenant opérationnel pour les syndiqués actuels. Lorsqu'il y a adhésion directe *via* le siège national du syndicat, l'information doit se faire en temps réel : l'adhérent doit disposer des coordonnées des contacts sur place et le responsable de section doit être informé de l'adhésion dans un délai bref. Des responsables de section ont également exprimé un besoin de mise à jour et d'accès au fichier d'adhérents de la section.

Concernant la nécessaire formation des responsables de section, elle existe mais pourrait toucher un public plus large, peut-être en favorisant les formations décentralisées. Le site Internet peut être amélioré en facilitant les recherches d'informations (mises à jour). La possibilité d'ouvrir des « minisites » de section attachés au site national est demandée. Pour cela, plusieurs participants affirment qu'il faudra mettre les moyens (humains, financiers) nécessaires et évoquent même l'idée de créer un secteur Web. Les participants, particulièrement les plus jeunes, insistent sur l'utilisation des réseaux sociaux variés (Facebook, Twitter), indispensable selon eux si l'on veut s'adresser aux jeunes générations.

La discussion sur le prix de la cotisation, dissuasif parfois quand on cherche à syndiquer un nouvel adhérent, aboutit à un consensus sur le fait d'ouvrir la possibilité

d'instituer une « cotisation d'essai » (pour 1 an) modérée (à 35 euros minimum) pour les jeunes nouveaux syndiqués (doctorants et précaires en particulier). La possible représentation négative des syndicats (forme rigide du syndicat, charge de travail militant trop lourde) peut être un frein : il est jugé nécessaire d'offrir des espaces de discussion et de mieux informer les collègues.

Penser l'adaptation de nos périmètres d'action syndicale

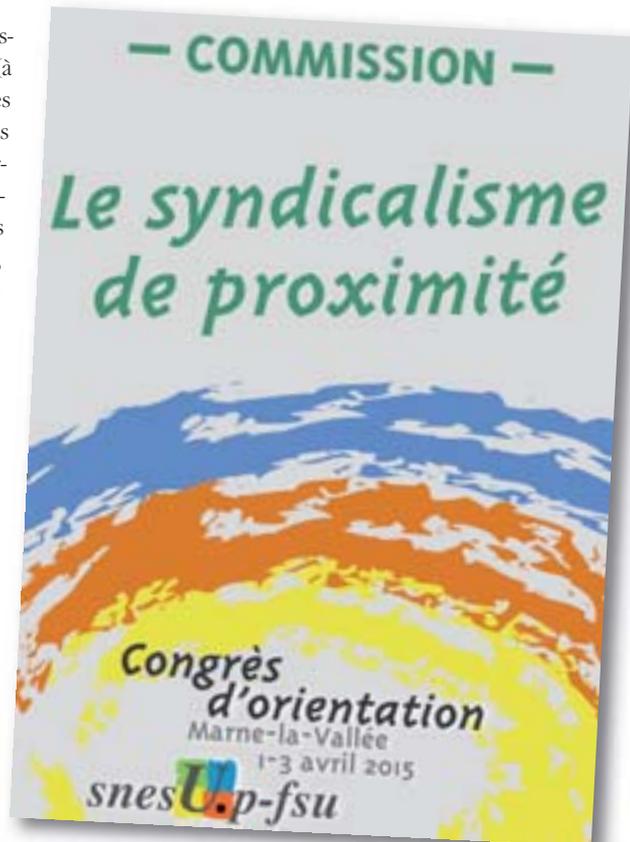
Faut-il des sections SNESUP d'établissements ou des sections SNESUP de composantes ? Dans certains cas, c'est une seule section avec (fonctionnellement) une possibilité conservée de sous-sections sous responsabilité d'un coordonnateur.

Dans d'autres cas, il y a formellement plusieurs sections (composantes) et donc sou-

▼
Concernant la nécessaire formation des responsables de section, elle existe mais pourrait toucher un public plus large, peut-être en favorisant les formations décentralisées.
 ▲

vent coordination entre elles. Après discussion, la conclusion est qu'il n'y a pas lieu d'imposer un modèle et que l'efficacité militante doit primer.

Faut-il des « sections » FSU ? La question se pose actuellement dans d'autres syndicats



FSU (au SNCS notamment). Le débat tourne autour des notions de syndicalisme de métier (par catégories de personnels) ou de syndicalisme fédéral d'établissement (syndiquant toutes les catégories, sur le modèle d'autres syndicats). Les témoignages sont divers à propos du fonctionnement avec les autres syndicats de la FSU dans l'enseignement supérieur et la recherche (SNCS et SNASUB) selon qu'ils sont très ou peu présents. Le problème de visibilité FSU semble se poser parfois auprès des collègues (lors des élections professionnelles, certains électeurs pouvaient connaître le SNESUP sans connaître son affiliation à la FSU). La réponse à la question n'est pas tranchée par les participants à la commission, il paraît néanmoins nécessaire d'améliorer la coordination entre syndicats FSU d'un même établissement. S'agissant des autres périmètres : les académies, les régions, les regroupements

(COMUE, associations, fusions), on observe une grande hétérogénéité des situations selon les types de regroupement. Cependant, tous les participants conviennent du besoin de présence et d'intervention du syndicat à ces niveaux pour peser sur les politiques menées ; cela implique une coordination des responsables de section et des syndiqués des établissements concernés. La discussion porte également sur les échelons intermédiaires d'organisation internes au SNESUP : continue-t-on avec un responsable national par zone et/ou fait-on

émerger un autre mode de coordination (issu du local, du type coordination des sections des COMUE ou associations) ? Les participants notent qu'un écueil n'est pas si facile à éviter : la concurrence imposée entre les établissements ne doit pas donner naissance à une concurrence entre les sections. Quant au périmètre intersyndical, on note là aussi la diversité des configurations locales, avec ou sans le SGEN-CFDT, Sup Recherche-UNSA ou le SNPTEs, mais plus souvent avec des syndicats de la CGT ou affiliés SUD.

Faire appliquer les droits syndicaux

Il faut absolument faire appliquer les droits syndicaux dans nos établissements ! En particulier, le droit à accéder à des listes de diffusion et à disposer d'un intranet paraît très important pour être au plus près de tous nos collègues. L'institution doit reconnaître et prendre en compte l'implication syndicale, ce qui signifie : décharges et facilitation des mandats (CHSCT, CT, statut des élus dans les instances) sans que cela puisse porter préjudice pour cause d'activité syndicale. ●



VOTRE SYNDICAT

Pour un service public d'enseignement et de recherche ambitieux

Dans le respect de nos statuts et de nos droits

BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2014-2015

Corps/Échelons (et chevrons)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés/PLP/PTA ENSAM	130 €	140 €	147 €	155 €	164 €	174 €	185 €	198 €	211 €	228 €	245 €
Bi-admissibles	137 €	149 €	157 €	164 €	174 €	187 €	198 €	211 €	228 €	245 €	257 €
Assistants	137 €	149 €	164 €	178 €	191 €	201 €	211 €	228 €	251 €		
Agrégés/PT ENSAM	141 €	164 €	178 €	193 €	207 €	224 €	237 €	255 €	274 €	292 €	306 €
MCF/MA	169 €	191 €	210 €	232 €	251 €	268 €	279 €	292 €	306 €		
Certifiés HC	185 €	209 €	224 €	239 €	259 €	276 €	292 €				
Agrégés HC/MCF HC/PR2	245 €	260 €	274 €	292 €	306 €	(A1) 329 €	(A2) 342 €	(A3) 359 €			
PRi	306 €	(B1) 359 €	(B2) 374 €	(B3) 395 €	(C1) 416 €	(C2) 425 €	(C3) 434 €				
PR EXC	(D1) 434 €	(D2) 454 €	(D3) 474 €	(E1) 474 €	(E2) 492 €						
Vacataires	36 €	Cotisation hors barème et contractuels : cotisation annuelle = 7,7 % du traitement brut mensuel.									
Lecteurs	71 €	Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.									
Maîtres de langue	93 €	Retraités : cf. barème retraités.									
Doctorants contractuels	80 €	Enseignants hospitalo-universitaires : +50 % tous indices.									
ATER	98 €	Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									

Le montant de la cotisation des actifs titulaires est calculé selon la formule : indice x taux, avec une valeur de taux fixée à 0,373 en 2012-2013 et inchangée pour 2013-2014. Pour les non-titulaires (hors vacataires et contractuels), le montant de la cotisation est fixé à 4,8 % du traitement mensuel brut.

Atelier « Formations en évolution »

→ par Pierre Chantelot, section de Marne-la-Vallée, délégué au Congrès

Nous avons abordé les évolutions récentes des formations supérieures à la suite des dernières réformes en les mettant en perspective, sachant les attentes et les besoins des jeunes et des personnes en reprise d'études ou en VAE, et celles de la société en matière d'accès aux savoirs, aux diplômes et aux qualifications.

Organiser le dialogue entre les disciplines

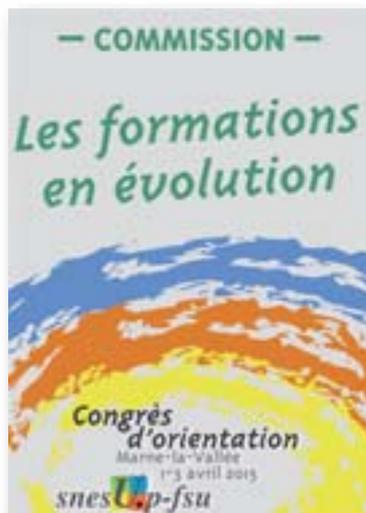
Promouvoir des formations ambitieuses pour les citoyens suppose de décloisonner les disciplines tout en préservant leurs spécificités. Si chaque grand secteur de formations produit ses propres théories et méthodes, il ne doit pas exister de hiérarchie entre disciplines (caractère plus ou moins appliqué, utilité présumée, moyens matériels engagés...). L'interdisciplinarité suppose que chaque formation s'ouvre à d'autres champs disciplinaires. Elle favorise le travail collectif au sein des équipes pédagogiques. Soutenir de nouveaux cursus, l'innovation pédagogique, un ESR émancipateur, requiert un dépassement des barrières disciplinaires afin de varier les points de vue et les pratiques et permettre aux étudiants de faire face à la complexité du monde, sans perdre les finalités des formations au profit de cursus trop généralistes.

Articulations lycée-ESR et parcours diversifiés

L'accroissement du flux et de la diversité des étudiants en licence, surtout en L1 (âge, parcours antérieur, projet personnel), ne saurait donner lieu à une sélection ni être vu comme une problématique relevant exclusivement du pré-bac. Cela relève d'un choix politique de l'établissement.

En arrivant dans l'ESR, les néo-bacheliers sont confrontés à une rupture sur deux plans : modes d'enseignement et méthodes de travail. Il est primordial de les accompagner par une articulation forte lycée-ESR : échanges sur les contenus, les pratiques pédagogiques...

Leur réussite requiert un accueil dans des groupes de taille raisonnable et le contact avec l'enseignant (présentiel). Elle peut emprunter divers chemins, courts ou longs, continus ou en reprise d'études, et des variantes dans l'offre de formation : parcours classique linéaire (licence, master, doctorat), études courtes (STS ou IUT puis licence générale ou professionnelle), éventail de voies de réussite moyennant des parcours adaptés (approches, progressions, maquettes)



et aménagés sur la durée (DUT en 2 à 3 ans, licence en 3 à 4 ans), passerelles entre formations et liens entre équipes pédagogiques. Cela nécessite le rapprochement des financements du premier cycle universitaire de celui des classes préparatoires. Mais aussi une prise en compte des charges de travail des collègues s'impliquant dans la liaison lycée-université et dans la réussite de tous dans leur service (tableau national d'équivalence des tâches).

Contre le tri social, pour les moyens de l'accueil et de la réussite aux études

Si la sélection fonctionne comme outil de tri social, le choix par l'étudiant de son parcours relève de logiques complexes. Contre la reproduction sociale et pour des pédagogies adaptées aux différents publics, il faut pouvoir lui offrir des alternatives avec un choix de mentions et de parcours dès la L1, et des passerelles s'il vient de STS ou d'IUT, à proximité de son domicile. Cela requiert des aides accrues : APL, aide aux dépenses de transport, et dans l'attente de l'allocation d'autonomie promise, plus de bourses en visant une politique permettant à chacun de subvenir à sa période d'études. Les dispositifs d'accompagnement en début de licence doivent être inscrits dans le projet d'établissement et soutenus par le MENESR (conseillers

d'orientation, psychologues...). Tout bachelier doit pouvoir accéder à une information objective et à un conseil éclairé (mention, parcours...). L'admission post-bac reste opaque et assujettie à des logiques académiques et régionales peu lisibles pour les familles. Loin de n'être qu'un problème d'information, l'orientation après le bac devrait être à l'œuvre tout au long de la scolarité. Le SNESUP-FSU refuse la sélection tant à l'entrée en licence qu'en master ou entre M1 et M2. Il vise un ESR permettant à l'étudiant d'acquérir des outils d'émancipation pour devenir acteur de son orientation et de sa formation.

Qu'il ait ou non une dominante recherche ou professionnelle affirmée, le master est un bloc qui doit combiner recherche et formation sur les deux ans. L'étudiant qui a validé une licence doit pouvoir accéder de droit à un master selon son parcours antérieur (domaine, mention, spécialité...). L'articulation licence-master passe par une liste de parcours types de licence correspondant à une mention donnée de master et par le brassage des équipes de formation : tout collègue doit pouvoir enseigner aux divers niveaux de la L1 au M2, sans hiérarchie pré-supposée.

La gratuité des inscriptions pour tous va de pair avec un budget de l'ESR à la mesure des besoins et une redistribution fiscale. Le SNESUP-FSU revendique l'alignement des frais d'inscription, en formation initiale (FI) ou en formation continue (FC), que l'étudiant soit français ou étranger.

Pilotage par l'argent et normalisation des pratiques

Les appels à projets, souvent à court terme et très ciblés, créent un effet d'opportunité qui ne favorise guère la diversité des pratiques et des méthodes pédagogiques ou scientifiques. Cela ne contribue pas à la réussite des étudiants. La course aux financements pour les cursus se traduit parfois par une offre accrue de l'apprentissage ou de la FC, non pas au vu d'une demande pédago-

gique, mais pour pallier le manque criant de moyens, les frais d'inscription en FC n'étant pas réglemés nationalement.

L'accueil des publics en FC, en VAE

Mission de service public, la FTLV⁽¹⁾ pour toutes et tous est une mission de l'Université. Mais du fait des logiques managériales, la FC est souvent vue comme une manne. La formation émancipatrice et citoyenne devrait prévaloir quel que soit l'âge de l'étudiant. Contre ces dérives, le SNESUP-FSU milite pour que quiconque puisse accéder à des parcours de FC qualifiante ou diplômante (aménagement des horaires et du calendrier, statut d'étudiant salarié). Il soutient les initiatives visant à valider les acquis de l'expérience (VAE).

D'une souffrance individuelle au plaisir du travail en équipe...

L'exacerbation de l'évaluation individuelle est source de souffrance au travail. Elle obère le travail collectif et la saine émulation entre collègues. Le Conseil national des universités (CNU) doit valoriser les activités pédagogiques dans les équipes de formation (ingénierie, partenariats, organisation des cur-



Démocratiser l'accès et la réussite du plus grand nombre aux études quels que soient l'origine sociale ou territoriale, le genre, les convictions ou l'âge de l'apprenant, est une clef du progrès social.



sus...), au vu du contexte et des conditions de travail. Cela nécessite également l'existence d'une FC des enseignants du supérieur digne de ce nom au sein des établissements (en lien avec les ESPE).

Démocratiser l'accès et la réussite du plus grand nombre aux études quels que soient l'origine sociale ou territoriale, le genre, les convictions ou l'âge de l'apprenant, est une clef du progrès social et nécessite l'implication de tous moyennant une prise en compte de la diversité des publics, la mise en place de voies de réussite adaptées à leurs projets et à leurs profils et s'appuyant sur leurs acquis. ●

(1) Formation tout au long de la vie.

Modifications des mandats de la FDE

→ par Vincent Charbonnier et Muriel Coret, collectif FDE du SNESUP

Le Congrès a été l'occasion d'actualiser les mandats de la formation des enseignants, pour tenir compte des récentes évolutions de son paysage institutionnel. Étant données les contraintes d'espace, nous indiquons ici la substance des modifications des mandats, que l'on trouvera dans leur intégralité à l'adresse : www.snesup.fr/index.php?module=webuploads&func=download&fileId=4901_0.

Les structures : la formation, initiale et continue, de tous les enseignants requiert une structure spécifique qui travaille avec l'ensemble des universités à l'échelle académique. Les ESPE doivent disposer d'une autonomie financière et de gouvernance pour éviter qu'elles ne se transforment en services communs universitaires ou en écoles professionnelles rectorales, afin de permettre une formation des enseignants, universitaire et professionnelle, impliquant un statut d'école universitaire-professionnelle pour les ESPE et d'élèves-fonctionnaires pour certains de ses élèves, et de garantir l'égalité de traitement des personnels. Les processus de décision liés à la gouvernance doivent être internes à l'ESPE.

Le périmètre d'exercice : les ESPE ont en charge la formation initiale des enseignants-chercheurs (EC) et la formation continue des enseignants. Nous demandons qu'elles se fassent en collaboration avec les CIES ou les SUP quand ils existent. Il ne doit pas s'agir d'une option et la formation ne doit pas être restreinte aux seuls étudiants en contrat doctoral.

Les stages, notamment « en responsabilité » ne peuvent pas être proposés avant le M2 et leur durée ne doit pas excéder



© Jubarner/Flickr

un tiers-temps de service de titulaire, pour permettre une réelle appropriation. Un enseignant tuteur, formé à cette fin, doit être disponible pour les stagiaires et donc partiellement déchargé de service, et les lieux de stage doivent être des terrains professionnels travaillant en lien avec l'ESPE, dans lesquels le stagiaire doit pouvoir s'appuyer sur la présence d'un tuteur et d'un référent identifiés.

La position du concours actuellement en milieu de master est inacceptable. Deux principales options sont évoquées : un concours en fin de M2 ou en fin de L3. Elle doit être décidée en lien avec les contenus des concours de recrutement de



© DR

l'EN et la qualité de la formation : nécessité d'un allègement du temps de stage durant le master, réaménagement de l'entrée dans le métier qui soit réellement progressive et accompagnée, prérecrutements. Dans tous les cas, la formation demeure universitaire et professionnelle et validée par un master. ●

Atelier « Conditions de travail »

→ par Philippe Aubry, section de Paris 6, délégué au Congrès

Nous développons les points principaux ci-dessous mais d'autres sujets ont été traités durant les débats tels que l'importance de travailler sur les questions de retraite et de protection sociale en général, les évolutions de la MGEN, les perspectives de carrière, les moyens pour la mission de recherche, les menaces sur les garanties statutaires et les libertés dans les ZRR.

Rémunérations et carrières

C'est un enjeu d'actualité puisque le ministère de la Fonction publique conduit d'avril à juin une négociation « parcours professionnels, carrières, rémunérations ». Les longues années de blocage du point d'indice et la quasi-absence de mesures catégorielles ont abouti à une perte importante de pouvoir d'achat des enseignants du supérieur sur toute une carrière alors même que leurs conditions d'exercice ont été rendues plus difficiles. De plus, l'allongement des périodes contractuelles avant recrutement a des effets négatifs sur la pension, tout particulièrement pour ceux titularisés depuis 2013, qui n'ont plus la faculté de valider ces périodes dans le régime des fonctionnaires. Sans une rapide revalorisation des carrières et des rémunérations, l'attractivité du métier est menacée. Les grilles de la fonction publique sont normalement guidées par les diplômes et qualifications nécessaires au moment du recrutement. Pourtant ni le master, requis pour le recrutement des enseignants de statut second degré, ni le doctorat, requis pour le recrutement des enseignants-chercheurs (EC), ne sont vraiment pris en compte dans les échelles indiciaires de ces corps. Le SNESUP attend *a minima* de la réorganisation des grilles que la carrière des enseignants du supérieur soit améliorée dès le recrutement pour les conduire aux fins de carrières indiquées dans le tableau ci-dessous.

Ces propositions immédiates n'excluent en

rien nos autres mandats sur les carrières (durées d'échelon, fusion de classes, transformations de poste...) ni la nécessaire revalorisation du point d'indice. Elles doivent être complétées par une mise à niveau du régime indemnitaire statutaire à la hauteur de ceux des corps de niveau comparable, sans préjudice de son intégration ultérieure dans les salaires. La rémunération indemnitaire annuelle moyenne d'un enseignant du supérieur avoisine les 2 700 € quand celle d'un ingénieur de recherche approche des 8 000 €. De plus, les primes sont très inégalement réparties alors que la part statutaire (perçue par tous) représente l'essentiel dans les autres corps. En particulier, tant le fondement que les modalités d'attribution de la PEDR sont l'objet de fortes critiques des participants.

Suivi de carrière

Le SNESUP s'oppose à la gestion locale des carrières et à la mainmise du chef d'établissement préconisées encore récemment par la CPU. Les menaces sont accrues par le dispositif de suivi de carrière prévu dans le décret statutaire des EC. Il faut développer des stratégies permettant une mobilisation, tant au niveau des collègues que du CNU, afin de mettre en échec ce processus. L'adoption au sein du

CNU de motions contre ce processus sera favorisée par notre syndicat. Il s'opposera à toute systématisation de l'expérimentation du suivi de carrière mise en place dans quelques sections. Le caractère non obligatoire du rapport d'activité de cette expérimentation doit être respecté, notamment dans les établissements de la vague actuellement concernée.

▼
Sans une rapide revalorisation des carrières et des rémunérations, l'attractivité du métier est menacée.
 ▲

Égalité femmes-hommes

Les inégalités professionnelles entre femmes et hommes ainsi que des pratiques discriminantes, machistes et sexistes persistent dans l'enseigne-

ment supérieur et la recherche (ESR). Il est proposé la création d'un groupe de travail ayant pour objectif de produire des analyses sur la reproduction de ces pratiques et inégalités afin d'élaborer les revendications pour les combattre. Il s'agit aussi de conduire une analyse critique des politiques et des dispositifs institutionnels pour élaborer et mettre en débat des orientations et des propositions concrètes d'action syndicale visant à défendre toutes les catégories de collègues concernées, parmi lesquelles doctorants et BIATOSS.

Santé et sécurité au travail

La politique globale de santé au travail relève d'une responsabilité syndicale

	FIN DE CARRIÈRE ACTUELLE			PROPOSITIONS SNESUP		
	Classe normale		Hors-classe	Classe normale		Hors-classe
PRCE	658 - 2 524 €		783 - 3 003 €	783 - 3 003 €		963 (A3) - 3 693 €
Biadmissible	689 - 2 642 €			821 - 3 149 €		
PRAG	821 - 3 149 €		963 (A3) - 3 693 €	963 (A3) - 3 693 €		1 058 (B3) - 4 058 €
MCF	821 - 3 149 €		963 (A3) - 3 693 €	1 058 (B3) - 4 058 €		1 164 (C3) - 4 464 €
PR	2 ^e classe 963 (A3) - 3 693 €		1 ^{re} classe 1 164 (C3) - 4 464 €	Classe exc. 1 320 (E2) - 5 063 €		2 ^e classe 1 164 (C3) - 4 464 €
						1 ^{re} classe 1 270 (D3) - 4 871 €
						Classe exc. 1 369 (F) - 5 254 €

Tableau indice terminal net majoré⁽¹⁾ - Salaire net approché.

majeure pour protéger la santé au travail des agents. Le SNESUP réaffirme le besoin d'une politique nationale de santé dans l'ESR et ses mandats sur :

- la présence effective de médecins de prévention dans tous les établissements. Ils doivent disposer de toute l'indépendance nécessaire à leur mission ;
- le pouvoir de décision des CHSCT en ce qui concerne le choix des formations et des organismes de formation HSCT ;
- des moyens accrus pour les CHSCT plutôt que pour des dispositifs de médiation mal cadrés et d'efficacité douteuse. On reste en attente de la conversion en réelles décharges de service des autorisations d'absence instituées en octobre dernier dans la fonction publique.

Le SNESUP demande de plus :

- l'insertion d'un volet santé et sécurité au travail dans tous les contrats de site ;

- que soit introduite en matière de handicap la possibilité d'allègements horaires, comme c'est déjà le cas dans d'autres ministères, et que le maintien dans l'emploi soit la priorité ;

- la relance du plan amiante et le suivi de tous les personnels antérieurement exposés ;
- que les regroupements ne servent pas de prétexte à la disparition de CHSCT d'établissements.

Les cas de souffrance au travail se multiplient parmi les agents des établissements, accentués par le contexte de restructurations. L'organisation du travail mise en place dans le nouveau management public doit elle-même être remise en question. La précarité, l'individualisation des tâches et carrières, les conditions de travail, l'augmentation des procédures intrusives ou dénuées de sens, des procédures d'évaluation répétée, la concurrence généralisée, les conflits

éthiques ont des effets néfastes sur la santé des agents. Dans ces conditions, une approche individualisée des risques psychosociaux est vouée à l'échec. Seule une remise en cause profonde des méthodes de travail, d'encadrement et de la gestion des carrières est susceptible d'améliorer significativement une situation de crise de grande ampleur.

Pour autant, notre syndicat ne se dispense pas d'activer tous les leviers existants pour aider ceux qui sont en souffrance. En particulier, nombre de nos militants s'investissent avec énergie dans les CHSCT, mais le rôle de ces instances reste insuffisamment reconnu et elles se heurtent trop souvent aux entraves de l'administration. ●

(1) Entre parenthèses est indiqué le cas échéant le chevron hors échelle correspondant à l'indice terminal.

PRAG-PRCE et assimilés : contre le ralentissement de carrière et pour un rattrapage compensatoire !

→ par Gérard Tollet, section de l'IUT de Créteil, et Corinne Terreau, section de Dijon, délégués au Congrès

Une demi-journée a été consacrée à lister les difficultés rencontrées par les PRAG-PRCE dans l'exercice de leur métier : services lourds, pouvoir d'achat en recul, carrières ralenties en lien avec une notation problématique et ne prenant pas suffisamment en compte notre cœur de métier qu'est l'enseignement...

Un rappel et une mise à jour de nos principales revendications ont tout d'abord été faits : réduction des services à 250 heures ; revalorisation indiciaire des grilles de rémunération et du taux de l'heure complémentaire ; suppression de la méthode calendaire et égalité TP = TD pour les heures complémentaires ; respect absolu de la nature de nos enseignements (CM, TD, TP) et du paiement correspondant ; prise en compte des jours fériés et des autorisations spéciales d'absence par réduction forfaitaire de service ; facilités d'accès à la recherche ; transformation de postes pour les PRAG-PRCE docteurs qualifiés ; plan d'intégration de tous les PRCE dans le corps des agrégés ; retour à la retraite à 60 ans...

L'injustice du retard de carrière des PRAG-PRCE

Ce retard connu du ministère est dû, pour les avancements d'échelon, au traitement à

part des PRAG-PRCE des autres collègues du secondaire, cela en raison de la notation sur 100 propre au supérieur. Ainsi, nous avançons globalement à la moyenne avec les proportions classiques de 20 % d'ancienneté, 50 % de choix et 30 % de grand choix, alors que les collègues du post-bac des lycées, généralement bien notés, avancent plutôt au grand choix. Les statistiques l'attestent clairement, le retard induit étant d'environ trois ans sur une carrière, soit environ la durée d'un échelon.

Un rattrapage s'impose donc et le ministère doit arrêter de fermer les yeux !

Sans détailler ici⁽¹⁾, des propositions ont aussi été faites pour juguler l'autre retard de carrière extrêmement pénalisant que subissent les PRAG arrivés tardivement dans le corps. Le SNESUP a aussi obtenu la suppression de la notation hors fourchette, véritable passe-droit inégalitaire

que s'octroyait la hiérarchie. Aussi réclamons-nous la généralisation des commissions d'établissement pour la transparence et l'harmonisation des propositions de notes, tout en étant extrêmement vigilants sur le fait que la gestion des carrières ne soit jamais locale !

Enfin, le SNESUP revendique un rythme unique d'avancement d'échelon (comme pour les enseignants-chercheurs) qui simplifie les opérations de gestion des carrières et résout les problèmes de retard évoqués plus haut. Sur tous ces aspects, le SNESUP lance une large campagne d'AG locales, d'information et de consultation de tous les PRAG-PRCE, avec pétitions, actions, délégations diverses, le point d'orgue étant la tenue d'une AG nationale à la rentrée 2015. ●

(1) Voir le document complet voté en Congrès : www.snesup.fr/Presse-et-documentation?ptid=5&aid=7291.

Atelier « Mythe de l'excellence »

→ par Heidi Charvin, section de Rouen, et Nicolas Gregori, section de Lorraine, délégués au Congrès

Pas un établissement, pas un personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche n'échappe aujourd'hui au joug de l'« excellence ». Si l'excellence est un objectif vers lequel tendent les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les enseignants sur le plan de la recherche et de l'enseignement, son sens restreint et élitiste bouleverse les conditions de travail et la définition même des missions des personnels depuis les lois LRU et ESR.

La « marchandisation » des savoirs, mise en place depuis le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne au début des années 2000, est au cœur du dispositif gouvernemental de management de l'« excellence ». Un ensemble de facteurs convergents, notamment la mise en place de la modulation des services, la mobilité des personnels de la fonction publique, la concentration de la gestion stratégique de la recherche et de la formation par les COMUE, la proposition du Commissariat général à la stratégie et aux prospectives (rapport « Quelle France dans 10 ans ? - Repères pour 2025 ») de ramener l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) d'ici à 2025 à dix universités et de concentrer la recherche et la formation doctorale des autres établissements sur leurs seuls « atouts » (pépites), laissent penser que la politique

d'excellence prônée par le gouvernement vise principalement à expertiser/sélectionner l'« élite » dans ses établissements et personnels et à concentrer la formation et la recherche de haut niveau sur un pôle restreint, à l'instar du modèle anglo-saxon. C'est pourquoi, conscient de la polysémie d'un terme devenu vecteur de politique gouvernementale de casse de l'ESR, allant à l'encontre de ses principes fondamentaux, le SNESUP propose, lorsqu'il s'agit des missions des personnels de l'ESR, de parler de formation et de recherche de haut niveau ou de la plus haute efficacité et non plus d'excellence.

à partir de critères imposés. Par la mise en concurrence et la compétition généralisée sur lesquelles elle repose, elle vise la concentration des moyens sur quelques-uns (personnes ou structures) au détriment du plus grand nombre. Les non-élus sont incités, sinon contraints, à entrer dans ce jeu dans l'espoir de gagner quelques miettes. Bien loin de créer les conditions d'une recherche fertile et d'encourager la diversité des approches aussi bien que l'audace,

▼
L'excellence est une course sans fin, toujours plus exigeante, dont l'objectif est la réorganisation sélective de la formation et de la recherche.
 ▲

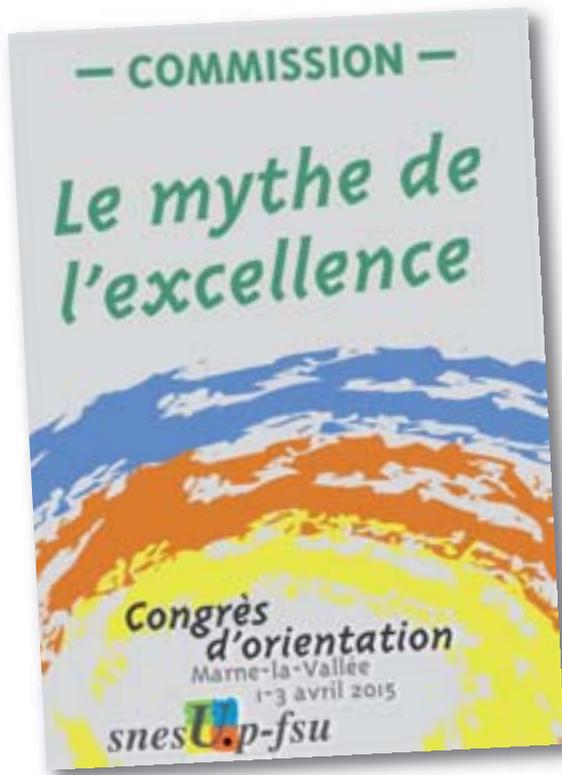
l'excellence stérilise, normalise, hiérarchise, précarise, individualise. Elle accroît les pressions hiérarchiques et crée de la souffrance ainsi que du burn-out. L'excellence, selon la prospective gouvernementale, doit se concentrer sur la recherche appliquée industrielle et le transfert de technologie.

Elle met donc sur le bord de la route nombre de champs disciplinaires, notamment les arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, mais également la recherche fondamentale à moyen et long terme.

L'excellence fonctionne à l'image d'un sablier : quiconque bascule dans la non-excellence est condamné à demeurer dans cet état, mais celui qui « bénéficie » de ce label est condamné, quant à lui, à préserver sa place en haut du panier sous peine d'être exclu à son tour. L'excellence est une course sans fin, toujours plus exigeante, dont l'objectif est la réorganisation sélective de la formation et de la recherche. En ce sens, elle constitue une véritable arme de destruction des statuts et des missions de la fonction publique d'État.

L'excellence est à l'opposé de nos revendications syndicales sur la reconnaissance de l'activité collective, l'égalité de traitement des personnels et des étudiants ou encore

L'excellence, telle qu'elle est mobilisée par les dirigeants (ministère aussi bien que présidents d'université), ne définit pas la qualité d'une personne, d'une structure, d'une formation ou d'une activité, elle est une idéologie néolibérale de soumission des personnels. Son utilisation systématique dans les discours et acronymes (IDEX, LABEX, ÉQUIPEX, PES faussement redevenue PEDR...) pourrait faire sourire si ses effets n'étaient pas aussi ravageurs dans l'ESR. Car l'excellence ne valorise pas une plus grande qualité dans le travail, une meilleure recherche, des formations plus pertinentes et efficaces, elle est au contraire la négation de tout cela. L'excellence est un objet politique de distinction des personnes, des équipes et des structures





© Arnaud Bocouff/Flickr

ZRR : un dispositif toujours aussi néfaste pour la recherche

→ par Bruno Truchet, section de Marseille, délégué au Congrès

Les zones à régime restrictif ont été créées dans le cadre de la circulaire interministérielle de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation du 7 novembre 2012.

un meilleur salaire pour tous. Depuis plus de trente ans, les organisations syndicales de la fonction publique demandent l'intégration des primes dans les salaires.

Le SNESUP réaffirme sa demande que toutes les primes soient intégrées aux salaires. Dans l'attente de la satisfaction de cette revendication et pour ce qui concerne plus spécifiquement la PEDR, le SNESUP demande que l'évaluation de l'ensemble des dossiers, sans aucune dérogation, soit traitée par le CNU, seule instance élue, représentative de l'ensemble des enseignants-chercheurs (EC) des établissements. Afin d'assurer la plus grande équité dans l'évaluation des dossiers, le SNESUP demande que les moyens humains et financiers nécessaires soient donnés aux évaluateurs pour faire en sorte que, d'une part, leurs évaluations ne viennent pas refléter les inégalités des EC en termes de ressources humaines et financières disponibles pour l'exercice de leurs missions au sein de leurs laboratoires et établissements et que, d'autre part, elles soient mises en regard du fonctionnement collectif institutionnel dans lequel elles s'insèrent. Le SNESUP demande également que les montants de la PEDR soient harmonisés entre les EC concernés et cela sans distinction de corps et de grades. Enfin, il refuse le principe de quotas imposé par le ministère.

Plus largement, sur toutes les évaluations liées à l'« excellence », le SNESUP appelle ses syndiqués et tous les personnels à s'opposer aux critères normatifs, liberticides et générateurs de précarité et d'iniquité. Le SNESUP réaffirme la défense du métier dans son entier, sans hiérarchiser ses différentes missions que sont la recherche et la formation, et demande que les activités collectives et responsabilités administratives, démultipliées ces dernières années et générant toujours plus de souffrance au travail, soient réellement prises en compte dans l'examen des dossiers, quels qu'ils soient. ●

Les zones à régime restrictif (ZRR) sont censées protéger les travaux scientifiques contre quatre grands types de risques. Du fait notamment du risque R1 (« protection des intérêts économiques de la nation »), de très nombreux secteurs de recherche sont déclarés « secteurs scientifiques et techniques protégés » et, sur demande du chef d'établissement, n'importe quelle unité relevant de ces secteurs peut être déclarée ZRR par le cabinet du Premier ministre. Le SNESUP avait déjà alerté la communauté sur les dangers de ce dispositif en février 2014⁽¹⁾. Un an plus tard, la CPCN⁽²⁾ a voté à l'unanimité une motion⁽³⁾ dénonçant de nouveau les contraintes, totalement inadaptées au fonctionnement des laboratoires, qu'impose ce dispositif.

Une situation toujours catastrophique

Les collègues membres de laboratoires ZRR que nous avons contactés confirment que, malgré le moratoire annoncé par le gouvernement⁽⁴⁾ en février 2014, la situation est toujours catastrophique. Ainsi, il est fréquent que l'accueil d'un étudiant, dans le cadre d'une collaboration avec un laboratoire étranger, soit refusé au dernier moment par le fonctionnaire de sécurité de défense (FSD), avec toutes les conséquences que l'on imagine à la fois en termes de recherche mais aussi d'image auprès de nos collègues étrangers.

Un collègue témoigne : « *On peut s'inquiéter du fait qu'actuellement il n'y a qu'un petit nombre de ZRR en activité, et que même avec les moyens supplémentaires dont disposent les services du haut fonctionnaire défense et sécurité (HFSD), ils n'arrivent pas toujours à répondre à temps.* » Comment cela va-t-il évoluer si le nombre de ZRR augmente ?

Autre problème majeur, le partage des données. Les textes disent que les accès

virtuels doivent être autorisés selon la même procédure que les accès physiques, mais quand on monte un projet de recherche avec des partenaires qui ne sont pas en ZRR, où met-on les données partagées du projet ? Dans la ZRR en respectant les procédures et en imposant à tous un délai de plusieurs semaines avant de pouvoir y accéder ? Et que fait-on du projet en cas de refus du HFSD ? Hors de la ZRR pour plus de souplesse ? Mais *quid* de la protection des données dans ce cas ?

Et qui décide ? Pour les projets européens, un partenaire français soumis au régime ZRR ne peut pas imposer ces règles à ses partenaires. Bref, en plus des difficultés techniques pour mettre en œuvre une ZRR virtuelle, il y a tout un pan de la réalité de l'organisation de la recherche en partenariat avec des labos de différents pays qui n'a pas été pris en compte.

Si les collègues comprennent l'intérêt de protéger certaines données, ce dispositif et le zèle avec lequel il est appliqué handicapent lourdement le fonctionnement des laboratoires. Si la situation perdure, l'application du régime ZRR aura inévitablement pour conséquence une perte d'attractivité des laboratoires français vis-à-vis des étudiants et des chercheurs étrangers. L'échange est l'une des clés de la réussite, et ce système sera à terme désastreux pour la qualité de la recherche dans notre pays. Le SNESUP appelle donc de nouveau à sa complète remise à plat et, dans l'attente de l'élaboration d'un projet véritablement adapté, à un retour au statut antérieur pour les unités qui sont déjà en ZRR. ●

(1) www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?ptid=5&aid=6929.

(2) Conférence des présidents de sections du Comité national du CNRS.

(3) www.cnrs.fr/comitenational/cn/cpcn/motions.htm.

(4) Voir dépêche AEF n° 194120 du 21 février 2014.

Appel à participation des syndiqués dans les secteurs

→ par le secrétariat national

A côté des instances du SNESUP, la Commission administrative (CA) qui est notre instance délibérative, le Bureau national (BN) et le Secrétariat national (SN) qui constituent la direction exécutive du syndicat, le travail national s'est structuré autour de grands secteurs d'activité et commissions d'études permanentes dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Ouverts à tous les adhérents, ils permettent d'élargir la réflexion, de proposer des actions pour la satisfaction de nos mandats avant les décisions des instances. Certains camarades assurent au sein de ces secteurs soit une présence au

siège national, soit une activité à distance permettant d'aider au fonctionnement du syndicat.

Les membres du Secrétariat et du Bureau national en assurent l'animation, la CA répartit ses membres entre les différents secteurs et les syndiqués sont invités à s'y impliquer.

Nous vous proposons donc aujourd'hui de vous inscrire dans le ou les secteurs du SNESUP listés ci-dessous.

La liste n'est pas figée, et la CA pourra à l'avenir décider de créer d'autres secteurs. Les premières réunions se tiendront en mai et juin 2015. Vous trouverez plus de détails sur les secteurs à l'adresse : www.snesup.fr/Le-Snesup/contact/. ●

RECHERCHE	Dispositions légales, périmètres géographiques et disciplinaires, statuts, conditions financières et humaines de l'activité de recherche, libertés académiques, politique de recherche fondamentale et appliquée, publique et privée, relations universités-organismes (UMR).
FORMATIONS SUPÉRIEURES ET DES ENSEIGNANTS	Démocratisation du système d'enseignement supérieur, transformation des formations, renforcement de l'encadrement pédagogique et amélioration de la réussite des étudiants, articulation général-technologique, IUT, formations d'ingénieurs, formations de santé, écoles d'art.
COLLECTIF FORMATION DES ENSEIGNANTS (FDE)	Formation initiale et continue de tous les enseignants (premier et second degrés, supérieur) et CPE. Fonctionnement des ESPE (articulation ESPE-université-rectorat-partenaires...). Conditions de formation dans les masters MEEF, parcours adaptés, alternance et mise en stage. Rédaction de la <i>Lettre FDE</i> (2x/mois) et du supplément <i>Former des Maîtres</i> (1x/trimestre).
SITUATION DES PERSONNELS (SDP)	Questions relatives aux statuts des personnels : carrière, retraite, conditions de travail, lutte contre la précarité, contre le harcèlement et la souffrance au travail, santé et sécurité au travail, action sociale, droit syndical. Défense individuelle des collègues. Rôle et fonctionnement CNU, second degré commissions paritaires, CT, CHSCT.
SERVICE PUBLIC (SP)	Questions relatives à tous les services publics, restructuration du paysage universitaire et de la recherche, établissements, regroupements, réseaux et fusions, pôles de compétitivité, plan Campus, initiatives d'excellence, allocation des moyens, instances nationales, régionales ou locales. Alternatives à la loi LRU. Régionalisation. Aspects budgétaires.
DROITS ET LIBERTÉS	Solidarité avec les luttes contre toutes les discriminations (racisme, sexisme, LGBTphobies...), contre l'arsenal répressif du gouvernement, pour les droits et libertés sur le lieu de travail et à l'échelle de toute la société.
INTERNATIONAL	Situation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe et dans le monde. Conséquences sur les personnels et sur la société. Relations bilatérales, multilatérales, dont participation à l'Internationale de l'éducation et participation aux réseaux de scientifiques comme la FMTS, forums sociaux mondiaux et européens. Solidarité et coopération internationale.
VIE SYNDICALE	Relations avec les sections et impulsion des initiatives, suivi des élections, des actions, aide au militantisme, développement de la syndicalisation.
RETRAITÉS	Revendications spécifiques des retraités, participation aux travaux de la FSU, de la FGR-FP, rédaction et diffusion de la <i>Lettre aux retraité(e)s</i> .
COMMUNICATION	Contribution au rayonnement syndical par les revues, le site Internet et les publications. Élaboration de nouveaux supports de communication en direction des syndiqués. Relations avec les médias. Conception, organisation et administration des systèmes d'information et de communication du syndicat.
CELLULE JURIDIQUE	Veille, conseil et assistance juridique auprès des adhérents, des sections et des instances.

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom	Établissement ou université	Section syndicale
<p><i>Merci de retourner ce bulletin au secrétariat général sg@snesup.fr (Objet : questionnaire_inscription_secteurs_2015.doc) après y avoir coché (ci-contre) le(s) secteur(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez être inscrit-e</i></p>	Secteurs et commissions : <input type="checkbox"/> Recherche <input type="checkbox"/> Formations <input type="checkbox"/> FDE <input type="checkbox"/> SDP <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Droits et Libertés <input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Retraités <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Vie syndicale <input type="checkbox"/> Cellule juridique	Si vous pouvez vous rendre disponible pour contribuer à des permanences téléphoniques et/ou électroniques (courriels) pour répondre à des sollicitations de syndiqués, dans le cadre du secteur SDP, cochez votre choix ci-dessous (des décharges de service sont possibles) : <input type="checkbox"/> Affaires personnelles <input type="checkbox"/> Harcèlement <input type="checkbox"/> Second degré <input type="checkbox"/> Agents non titulaires <input type="checkbox"/> CNU <input type="checkbox"/> SST/CHSCT <input type="checkbox"/> Questions retraite

Arrêtons les frais ! (d'inscription)

→ par Claire Bornais,
secrétaire nationale

« Quand l'enseignement supérieur accueillait une très large majorité "d'héritiers" et presque aucun enfant d'ouvrier ou d'employé, sa gratuité ne posait problème à personne. C'est précisément au moment où s'accroît le nombre de jeunes d'origine populaire accédant à l'enseignement supérieur, et plus précisément à l'université, que se répand l'idée qu'il faudrait rompre avec la quasi-gratuité des études supérieures... »

Cette citation résume bien à mon sens la problématique sous-jacente à ce petit livre jaune dont je recommande absolument la tonifiante lecture !

En cette période où – difficultés budgétaires des établissements aidant – la campagne pour une augmentation des droits d'inscription des étudiants en France repart de plus belle, il s'agit d'un ouvrage à contre-courant très bienvenu, intitulé *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, publié fin janvier 2015 aux éditions Raisons d'agir, par le collectif ACIDES (Approches critiques et interdisciplinaires des dynamiques de l'enseignement supérieur) composé d'auteurs sociologues et économistes. Ceux-ci partagent avec le SNESUP la conviction que, pour qu'il se démocratise, l'accès à l'enseignement supérieur (ES) doit être gratuit, et que des moyens doivent être donnés aux étudiants pour qu'ils deviennent véritablement de jeunes adultes autonomes.

Après avoir mis en évidence le patient travail de propagande idéologique sous-tendu par la notion de « capital humain », mené depuis une trentaine d'années avec la complicité de nombreux « acteurs » du milieu, les auteurs démontent en premier lieu, sur des analyses de situations observées à l'étranger, un certain nombre de mythes propagés par les promoteurs de cette soi-disant solution aux problèmes de financement de l'enseignement supérieur, de justice sociale et d'orientation des étudiants. Ils montrent (en s'appuyant sur des chiffres officiels et des travaux universitaires variés) que, partout où l'augmentation des droits d'inscription a été pratiquée, le désengagement de l'État dans le financement des universités a été très important, des frais de gestion et de communication supplémentaires et massifs sont apparus, liés au développement de la concurrence entre établissements induit par ce système, et



ont fait en réalité exploser les coûts de l'ES. De fait, l'augmentation du financement des universités par des droits d'inscription plus élevés pour les étudiants n'apporte aucune amélioration sensible des moyens pour la pédagogie et la recherche... Les auteurs démontent également la fausse argumentation d'un financement de l'ES par l'impôt, qui serait injuste vis-à-vis des classes sociales défavorisées dont les enfants n'accèdent pas à l'ES à hauteur de la proportion qu'elles représentent dans la population, tandis qu'un financement par les étudiants eux-mêmes serait plus juste, en ne faisant pas contribuer « les pauvres » à des services dont ils ne bénéficient que très peu. En réalité, les inégalités d'accès à l'ES sont moins prononcées que les inégalités de revenus. Même si la redistribution est moins forte en matière d'ES que pour l'enseignement secondaire, elle reste réelle dans un système financé par l'impôt.

Les auteurs abordent ensuite les résistances au modèle des droits d'inscription élevés qui se sont développées depuis quelques années en raison de ses effets néfastes (Chili, Canada, Grande-Bretagne), et les espoirs dont elles sont porteuses.

Enfin – et surtout, dirais-je – ils clouent le bec à « TINA⁽¹⁾ » en rappelant que des alternatives à ce modèle néolibéral de l'individu entrepreneur de lui-même existent déjà, qu'elles sont financièrement supportables pour la société française, et qu'il s'agit donc bien d'un choix politique à promouvoir, et pas d'une utopie de gauchistes indécorablement irréalistes. Ainsi, financer les universités à la hauteur de ce que reçoivent actuellement les CPGE par étudiant, et donner une allocation d'autonomie à tous les étudiants (indépendante du revenu de leurs parents) représenterait un effort annuel inférieur à la moitié du montant estimé de l'évasion fiscale annuelle des multinationales en France...

Le mandat du SNESUP-FSU d'allocation d'autonomie pour tous les jeunes est bien sûr un peu plus large qu'une allocation d'autonomie pour les étudiants, mais il n'est donc pas complètement insensé de penser qu'il serait également faisable de le mettre en œuvre, pourvu que la volonté politique soit présente.

La lecture d'*Arrêtons les frais !* permet d'alimenter nos réflexions et d'affûter nos armes contre le discours néolibéral dominant dont les ravages dans nos conditions de travail se font sentir chaque jour, tout en montrant des alternatives porteuses d'espoir auprès des collègues. ●

(1) « There is no alternative ».

▲
La lecture d'*Arrêtons les frais !* permet d'alimenter nos réflexions et d'affûter nos armes contre le discours néolibéral dominant.
▲

ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU ROYAUME-UNI

Le Labour prend la douche écossaise et déçoit les étudiants

→ par Fabrice Guilbaud, membre de la CA

Bien des commentateurs croyaient à un retour du Labour à l'occasion du scrutin général du 7 mai renouvelant la Chambre des communes.

Promis au coude-à-coude avec les conservateurs, le parti d'Ed Miliband (« Red Ed » pour la City) a finalement perdu malgré une campagne marquée, notamment, par des promesses sur la lutte contre la finance, une fiscalité relevant l'imposition des plus riches, le renfort du National Health Service, une réforme du contrat de travail « zéro heure ».

Douche écossaise pour le Labour car la surprise est venue d'Écosse, bastion travailliste, où le Scottish National Party (SNP) remporte 56 sièges sur 59, le parti indépendantiste de gauche promet de mener la vie dure à un Cameron renforcé par ce scrutin (majorité absolue avec 331 sièges sur 650) malgré un effondrement des libéraux démocrates (8 sièges contre 57 en 2010). La première menace du SNP (gauche européenne) ne s'est pas fait attendre : si les *tories* persistent à organiser un référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), un nouveau référendum pour l'indépendance de l'Écosse sera envisagé.

Ironie du sort, depuis que Tony Blair a accordé aux Écossais un Parlement en 1997, le SNP n'a cessé de progresser ; il a construit patiemment son électorat en menant une véritable politique sociale en Écosse ces dernières années et en dénonçant les politiques d'austérité décidées par les conservateurs. Après le coup de semonce grec envoyant Alexis Tsipras chef d'un gouvernement porteur d'une alternative de gauche au sein d'une UE dominée par les diktats des politiques d'austérité, la défaite du Labour n'est pas une bonne nouvelle pour les gauches en Europe. Les droites tiennent maintenant l'exemple d'un succès électoral qui sera présenté comme un plébiscite populaire des politiques libérales. Partisan d'une synthèse entre le Labour historique et le New Labour, Ed Miliband n'est pas parvenu à redresser son parti et à proposer une candidature convaincante pour l'électorat.

La question des frais d'inscription dans les universités est l'un des symboles



© Michael James Shaw / Wikimedia Commons

de la déroute historique du Labour, de son divorce avec la jeunesse et des hésitations de son dernier candidat. Introduits au début de l'ère Blair en 1997, les frais d'inscription ont triplé entre 2001 et 2004 – ils s'élevaient à près de 4 000 € sous le dernier mandat travailliste. À peine revenus au pouvoir, les conservateurs ont décidé de tripler les frais de 2010 à 2012 (entraînant une baisse de 10 % des inscriptions à la rentrée 2012). Mais Miliband n'a promis que tardivement dans sa campagne d'abaisser leur plafond de 9 000 à 6 000 livres (soit de 12 500 à 8 400 €), ce à quoi l'électorat n'a pas cru, peut-être parce que les libéraux démocrates, membres de la coalition Cameron, avaient promis en 2010 que les frais n'augmenteraient plus, peut-être parce que la reconquête du Labour passe par une défense de la grande tradition des *public services*, dans les universités et ailleurs. ●

FÉDÉRATION MONDIALE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES (FMTS)

Les scientifiques face aux bouleversements du monde

→ par Marc Delepouve, secrétaire national, secteur International

Du 12 au 14 mai 2015, un CE de la FMTS s'est tenu à Barcelone. Le développement rapide de la FMTS depuis deux ans s'y est traduit par des débats nourris d'une rare diversité géographique et culturelle.

Les participants venaient de Mongolie, Égypte, Algérie, Sénégal, Russie, Biélorussie, Espagne, France, Portugal, Canada, États-Unis...

La fédération des enseignants des universités d'Amérique du Sud était représentée. Un séminaire « Résoudre les problèmes de l'énergie, une clé pour la survie de l'humanité » a ouvert les travaux.

Trois ateliers ont précisé le travail de la FMTS jusqu'au prochain CE (2016).

• **Désarmement, coopération et paix** : la feuille de route porte sur la réforme de l'ONU.

• **Énergie et climat** : la FMTS s'engage dans la Coalition Climat 21, qui organise les mobilisations autour de la conférence internationale COP21 de Paris (30 novembre-11 décembre 2015). La FMTS lancera un appel aux scientifiques, afin qu'ils s'engagent en tant que chercheurs citoyens pour une planète verte et solidaire, et un appel sur le rôle de la recherche.

• **Conditions de la recherche et des chercheurs** : la FMTS invitera l'IE et d'autres organisations internationales à tenir une conférence sur la précarisation des personnels scientifiques. Elle développera un axe de travail sur le sens et l'utilité de la recherche pour l'humanité. Enfin, elle poursuivra son intervention sur la révision de la recommandation de l'UNESCO concernant la condition des chercheurs scientifiques. ●

SITUATION EN GRÈCE

Avec les Grecs !

→ par Jean Malifaud, *commission des conflits*

Sitôt arrivé au pouvoir, le nouveau gouvernement grec a mis en place un programme de réformes qui concernent, outre les mesures permettant de faire face à la crise humanitaire, la restauration de l'emploi et le redémarrage de l'économie. Mais cela demande aussi de remettre en cause le poids exorbitant de la dette...

Le 17 novembre 1973, les colonels grecs lançaient leurs chars contre l'École polytechnique d'Athènes. Décidée trois jours avant, la grève étudiante avait suscité un large mouvement populaire qui commençait à s'organiser. La répression fut sanglante, la dictature tombait l'année suivante.

Le 25 janvier 2015, le peuple grec, violenté par les politiques d'austérité, porte au pouvoir la gauche radicale, Syriza. Là aussi, c'est un point de bifurcation, pour la Grèce et pour l'Europe. Tout de suite, le ton est donné. De part et d'autre. Celui d'Alexis Tsipras et de son ministre de l'Économie, Yanis Varoufakis, redonne sa dignité au peuple. Ils bousculent la doxa libérale et s'opposent à la troïka (Fonds monétaire international, Banque centrale européenne, Commission européenne) responsable de la crise sociale aiguë dans laquelle est plongé le pays : plus de la moitié des jeunes au chômage, réduction drastique des emplois publics, retraites amputées de 25 %... Une grande partie de la population est exsangue. Le gouvernement a paré au plus pressé pour éviter les coupures d'eau et d'électricité, les expulsions et assurer un accès de tous à la nourriture. Sans oublier de prendre une mesure politique symbolique, permettant l'accès à la nationalité grecque aux enfants d'immigrés.

Le programme de Thessalonique adopté par Syriza va au-delà des mesures qui permettent de faire face à la crise humanitaire. Il prévoit le rétablissement du salaire minimum à 751 euros, l'annulation des réformes qui ont démantelé depuis quatre ans le droit du travail (notamment sur les conventions collectives), la réembauche des salariés licenciés à la télévision publique, dans la santé, l'éducation, et la création d'emplois, un retour sur les privatisations et une politique d'investissement. Honorer ce vaste pro-

gramme, dont Syriza a chiffré et prévu le financement, suppose de prendre des mesures pour endiguer la fraude et l'évasion fiscale, ce que le gouvernement a commencé à faire. En guise d'avertissement, le fils d'un oligarque grec a été arrêté, puis libéré après avoir versé 1,8 million d'impôts impayés.

Mais cela demande aussi de revoir la dette dont le poids est devenu exorbitant... Les plans successifs d'ajustements structurels l'ont fait bondir à 175 % du PIB (300 milliards d'euros), son remboursement capte près du quart du budget de l'État. En prêtant à la Grèce à des taux usuraires (20 %) l'argent que la Banque centrale européenne (BCE) leur prêtait sans intérêt, les banques de l'Union européenne (françaises et allemandes notamment) ont réussi un bon coup. Et le rachat par les États des obligations grecques signifie ni plus

ni moins qu'un transfert de fonds des contribuables européens vers les banques privées !

La nouvelle présidente du Parlement grec, Zoé Konstantopoulou, a commandé un audit international dont on attend qu'il montre qu'une grande partie de cette dette est illégitime. En attendant, la Grèce n'a plus rien

reçu depuis août 2014 et le nouveau gouvernement grec a déjà donné, pour 2015, plus de 7 milliards d'euros en remboursements et versements d'intérêts.

La BCE a déjà coupé sa principale ligne de financement aux banques grecques. Les caisses sont vides, au point que le gouvernement a demandé aux collectivités locales de mettre leurs fonds de réserve à l'abri, placés à la Banque centrale grecque (rémunérés 2,5 %) pour éviter les fuites, ce qui permet d'équilibrer les comptes. Il y a manifestement, de la part de l'UE et de la BCE, la volonté d'étrangler la Grèce. Le FMI semble, d'une façon peu habituelle, plus mesuré : à l'exception notable de Christine Lagarde, des dirigeants de cette institution



Alexis Tsipras à Bologne en 2014.

© Lorenzo Gaudenzi / Wikimedia Commons

▼
Pour les dirigeants de l'UE, il n'est pas tolérable qu'un gouvernement européen entende mener une politique différente, non alignée sur les exigences néolibérales.
 ▲

disent leur doute sur la possibilité que la Grèce puisse tout rembourser (le précédent argentin les y incite) et sur les conséquences qu'aurait un défaut de paiement qui entraînerait la sortie de la Grèce de la zone euro. Après la Grèce, à qui le tour ? À l'évidence, le bras de fer engagé est politique. Pour les dirigeants de l'UE, il n'est pas tolérable qu'un gouvernement européen entende mener une politique différente, non alignée sur les exigences néolibérales. Et les traités dominent sur les aspirations et l'expression des peuples de l'Union.

Ainsi que le rappelle fort à propos le collectif Pour un audit citoyen de la dette publique⁽¹⁾, François Hollande nous avait assuré en 2012 que son élection serait « *un soulagement, un espoir, l'idée qu'enfin l'austérité pouvait ne plus être une fatalité* ». On connaît la suite. Ce qu'évoquait François (sans lui donner suite), Alexis le fait... avec le peuple grec. Sa réussite serait un appel d'air pour toute l'Europe. Elle dépend aussi du mouvement de solidarité que nous serons capables de construire. Le SNESUP-FSU, en liaison avec le collectif Solidarité France-Grèce pour la santé, vient d'envoyer une délégation à Athènes du 11 au 15 mai. ●

(1) Le SNESUP-FSU appelle à signer la pétition « La Grèce, une chance pour l'Europe » sur le site : www.audit-citoyen.org/?p=6412.

Big Brother vous regarde

→ par Pascal Maillard,
secrétaire national, secteur Communication

Largement contestée en raison de son caractère liberticide, la loi sur le renseignement ne contient pas les garanties suffisantes pour maintenir le nécessaire équilibre démocratique entre les impératifs de sécurité et les règles de contrôle qui s'imposent dans un État de droit.

Le 5 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté à une très large majorité le projet de loi relatif au renseignement. Même Christian Paul, président de la Commission de réflexion sur le droit et les libertés à l'âge du numérique, pourtant opposé au texte, n'a pas eu le courage d'aller au-delà de l'abstention. Comme tant d'autres députés socialistes, il a cédé à la pression politique et au « devoir civique » : la France aurait impérativement besoin de cette loi pour se protéger contre la menace terroriste. Une fois de plus, c'est au nom d'un bien supposé – la raison d'État – que l'on impose au peuple le pire. En l'occurrence la raison d'État a besoin d'être sérieusement raisonnée.

VERS UNE « GOUVERNANCE ALGORITHMIQUE »

Cette loi est grosse de dangers pour les libertés publiques et les droits fondamentaux. Derrière un texte qui vise à lutter contre le terrorisme se cache un champ d'application très large. Sont par exemple visées toute forme de mobilisation qui, dénonçant par exemple des pratiques industrielles néfastes, porterait atteinte aux « intérêts économiques ou industriels essentiels de la France », les « violences collectives portant atteinte à la sécurité nationale » ou encore les « infractions commises en bande organisée ». À la discrétion du pouvoir en place – et plus particulièrement du Premier ministre –, et sans contrôle ni véritable recours pour les citoyens surveillés, la loi légalise les dispositifs permettant le recueil de tous les échanges sur téléphones portables transitant dans un périmètre donné, par exemple sur les lieux d'une manifestation. La durée de conservation est allongée jusqu'à cinq ans pour certaines données. Si les libertés syndicales et politiques sont en danger, de même que tous les



Vers la surveillance généralisée ?

mouvements de contestation, c'est aussi la vie privée des citoyens qui est directement concernée par une loi qui élève les techniques de renseignement au statut de « gouvernance algorithmique ». En clair, les « boîtes noires » installées chez les fournisseurs d'accès Internet (FAI) et les hébergeurs feront l'objet d'une surveillance permanente au moyen de puissants algorithmes qui seront en

▼
Si les libertés syndicales et politiques sont en danger, c'est aussi la vie privée des citoyens qui est directement concernée.
▲

grande partie hors de contrôle. Il faut imaginer des robots logiciels qui créent du « profilage humain » à partir des données des boîtes noires et les mettent à disposition des autorités. La surveillance sera généralisée et indifférenciée, nous faisant entrer réellement dans la société du

contrôle permanent des individus que dénonçait Michel Foucault il y a plus de quarante ans. La porte est ainsi ouverte au profilage potentiel de toute la population et la fiction de la précognition informatique imaginée par Philip Dick (*Minority Report*) deviendra une réalité.

L'ÈRE DU SOUPÇON GÉNÉRALISÉ

Tout aussi grave est le fait que le gouvernement se refuse à assurer un contrôle systématique et indépendant *a priori* des demandes des services. La Commission nationale de contrôle des

techniques de renseignement (CNCTR) sera purement consultative et ne disposera ni des pouvoirs ni des moyens nécessaires pour accomplir ses missions. Le texte ne présente donc pas de garanties suffisantes pour maintenir le nécessaire équilibre démocratique entre les impératifs de sécurité et de prévention des menaces et les règles de contrôle qui s'imposent dans un État de droit.

Si le Sénat devait adopter le texte en l'état – la procédure accélérée autorise une adoption sans retour du texte devant l'Assemblée nationale –, François Hollande et Manuel Valls, surfant sur les peurs et l'idéologie sécuritaire, seront parvenus à faire voter la loi dont Sarkozy rêvait en 2012, après les crimes de Mohamed Merah. Assurément ils jouent avec nos libertés individuelles, sans même avoir pris soin d'ouvrir le débat à la société. Or, la protection de la vie privée passe aujourd'hui par la protection des données numériques des usagers d'Internet, de nos messages électroniques, de nos SMS et des conversations personnelles que nous avons quotidiennement sur nos téléphones. Sans quoi nous entrerons dans l'ère du soupçon généralisé qui fera de chaque citoyen un terroriste en puissance, à la merci de technologies immaîtrisables et de pouvoirs dont rien ne nous garantit qu'ils seront à l'avenir plus démocratiques et plus responsables que le nôtre. ●

HISTOIRE

Charles Martel : retour sur un mythe d'extrême droite

→ entretien réalisé par Christophe Pébarthe, membre du BN

Dans *Charles Martel et la bataille de Poitiers. De l'histoire au mythe identitaire* (Libertalia, Paris, 2015), deux historiens, William Blanc et Christophe Naudin, reviennent sur la bataille de Poitiers (732) et retracent la fabrication d'un mythe identitaire à partir de cet événement.



Quand s'est construite l'idée que la bataille de Poitiers a été le « coup d'arrêt à l'expansion de l'islam en France » ?

Principalement à travers les écrits de Chateaubriand qui, en associant au début du XIX^e siècle christianisme et progrès universel, reprend l'idée d'un islam par nature despotique que des chefs chrétiens ont dû, tout au long de l'histoire, combattre. L'écrivain se place en réaction aux philosophes des Lumières qui développent une vision positive (et très idéalisée) de l'islam. Voltaire voit ainsi la bataille de 732 comme une catastrophe qui plonge l'Europe dans un Moyen Âge synonyme pour lui d'obscurantisme. Néanmoins, l'analyse de Chateaubriand ne débouche pas sur une utilisation publique de Charles Martel par les pouvoirs politiques. À la différence de Charlemagne, Saint Louis ou Jeanne d'Arc, très rares sont les œuvres d'art à mettre en scène la bataille de Poitiers. Dans les années 1880, le pamphlétaire antisémite Édouard Drumont adaptera la vision conflictuelle de Chateaubriand à ses propres besoins. Pour lui, la bataille de Poitiers ne représente pas la victoire des chrétiens sur les musulmans, mais des Aryens sur les Sémites, donc sur les Juifs qu'il accuse de menacer à nouveau la France, mais de manière insidieuse.

Il ne faut pas croire pour autant que Poitiers soit devenue un lieu de mémoire de l'extrême droite. Celle-ci cultive après guerre de la sympathie pour les régimes nationalistes arabes puis pour les islamistes qu'elle voit comme des alliés face aux États-Unis et à Israël. Aussi Charles Martel occupe-t-il une place marginale dans sa mémoire militante. Il faut la diffusion en France du concept de « choc de civilisations » de Samuel Huntington (1993) et la guerre du Kosovo (1999) pour que l'extrême droite française commence à user publiquement de la bataille de Poitiers, phénomène qui ira crescendo avec le développement de l'islamophobie après le 11 septembre 2001, jusqu'au « *Je suis Charlie Martel* » après les attentats de janvier 2015.

Que s'est-il vraiment passé à Poitiers ?

Pour remettre la bataille à sa juste place, il faut entrer dans la complexité des choses, et notamment cesser de voir deux blocs homogènes s'affronter pour des motifs religieux. Il faut rappeler au préalable que l'islam a été, dès ses premiers temps, frappé par des crises internes, qui ont en partie ralenti les conquêtes. Il est donc inexact d'envisager une expansion irrésistible jusqu'à Poitiers. De plus, on oublie trop souvent que les armées musulmanes ont d'abord échoué au pied des murailles de Constantinople, en 717. En Occident,

si la conquête de la péninsule Ibérique est faite assez rapidement, un premier coup d'arrêt intervient en 721. Le gouverneur Al-Samh échoue devant Toulouse, défendue par le duc d'Aquitaine, Eudes. Ce dernier voit son succès salué par le pape en personne ! Pourtant, ce n'est pas avec les Sarrasins qu'Eudes rencontre des problèmes les années suivantes (il s'allie même avec un Berbère dissident), mais avec son voisin franc, Charles Martel, lui-même arrivé au pouvoir par la force. Le monde « franc » est loin d'être uni face à un islam tout autant affaibli par les divisions (au sein du califat, ou entre Arabes et Berbères).

Si une alliance intervient finalement entre Charles et Eudes, elle est conjoncturelle et opportuniste. Elle est causée par le raid d'Abd al-Rahmân, qui venait sans doute piller la riche Aquitaine, en particulier ses abbayes. Aucune source ne parle d'invasion. Les détails de la bataille sont peu connus, mais les textes s'accordent sur la victoire franque et la mort du gouverneur andalou. Ce n'est pas pour autant que les raids cessent. Dès 737, les Sarrasins s'allient avec les Provençaux, des chrétiens..., et prennent entre autres Avignon. Voilà encore un épisode oublié, alors que certaines sources carolingiennes le mentionnent plus longuement que Poitiers... Vous le voyez, la bataille de Poitiers est en fait surtout décisive pour le sort de l'Aquitaine, qui tombe dans la sphère d'influence franque, et n'a rien d'un conflit de civilisation !

▼
La bataille de Poitiers n'a rien d'un conflit de civilisation.
▲

Faut-il parler de cette bataille dans les programmes d'histoire du secondaire ?

Pourquoi pas ? À condition de ne pas évoquer seulement Charles Martel comme « un grand homme » et de ne pas oublier qu'il a été, pendant longtemps, une figure secondaire dans les manuels scolaires (le *Petit Lavis* de 1913 ne le cite même pas). Si l'on prend comme base le projet des futurs programmes, notamment le thème « La Méditerranée, un monde d'échanges : VII^e-XIII^e siècles », on pourrait par exemple évoquer la bataille par le prisme de l'entente entre Eudes et le Berbère Munuza, qui illustre la complexité des relations entre mondes islamique et franc, la possibilité d'alliances et pas seulement de conflits. ●

- ▶ IUT ▶ UNIVERSITÉS
- ▶ GRANDES ÉCOLES ▶ ÉCOLES D'INGÉNIEURS
- ▶ ÉCOLES DE COMMERCE
- ▶ ÉSPÉ ▶ FORMATIONS ▶ GRETAS

HYPERPLANNING

Un environnement complet



PLANNING



SUPPORTS
DE COURS



NOTES



SALLES



PANNEAUX
LUMINEUX



ABSENCES



RÉCAPITULATIFS
HORAIRES



INTERNET
& MOBILE



STAGES

350 sites, plusieurs milliers d'utilisateurs



INDEX-ÉDUCATION.COM